

PARIS + SPORTIVE

Eugène Chapus en 1854 dans « *Le Sport à Paris* », premier ouvrage en France décrivant les activités sportives écrivait « *A ce point de vue le sport parisien aussi a son dédale, et il faut à l'homme de vie élégante qui débute, ou à l'étranger qui arrive, un fil conducteur pour qu'il puisse se diriger avec certitude et se retrouver au milieu de ces voies multiples; il lui faut un livre dans lequel se trouvent réunis tous les éléments dont le sport se compose* ».

C'est l'objet de ce Plan « Paris + sportive », offrir à Paris un document de référence permettant dans la complexité des enjeux et dans la variété des pratiques sportives de fournir un fil conducteur aux politiques publiques concourant à une plus grande pratique sportive des parisiens.

Le sport représente donc un siècle et demi d'histoire et de tradition parisienne qui passant de distraction aristocratique à loisir populaire n'a jamais cessé d'être pour les parisiens une occasion de mettre à l'épreuve leurs aptitudes autant qu'une raison opportune de se réunir et de célébrer.

Avant tout source de plaisir, d'épanouissement et de dépassement personnel, le sport a trouvé dans la société un rôle crucial à la fois éducatif, sanitaire et social. Il est devenu pour nos sociétés un pilier de vie collective et pour les individus un impératif d'émancipation et de prévention. Pour les parisiens il est devenu un droit dont ils ne jouiront pleinement qu'à condition d'apporter les réponses aux grands défis qui se posent au Sport à Paris.

Le premier d'entre eux, comme dans beaucoup d'autres politiques publiques municipales, est le défi de la densité et de l'absence de place. Alors que le sport demande de l'espace, et idéalement de la verdure, Paris doit trouver des réponses modernes pour produire des m² et de l'offre sportive supplémentaire pour répondre tant au sous équipement historique qu'au nombre croissant de pratiquants.

Le second défi est sans aucun doute celui de l'organisation de la production de l'offre sportive. Au moment où des pans de la société entière sont « überisés » par des nouveaux modèles économiques, des nouveaux usages et par la technologie, nous devons préserver le modèle associatif, amateur et fédéral de la pratique sportive. Non par tradition ou par conservatisme, mais car il est le seul à faire du sport un vecteur d'engagement citoyen, d'éducation populaire, qui garantisse son universalité autant que son intégrité.

Le troisième enjeu est évidemment celui de mettre tout en œuvre pour qu'un maximum de parisiens pratique une activité physique et sportive.

Il conviendra enfin de traduire ces enjeux dans une stratégie de moyens qu'illustrera la politique de subventions et d'attribution des 3,08 Millions d'heures de créneaux dans nos équipements sportifs, et qui saura se décliner dans les arrondissements.

Il faut mesurer que la modification de la pratique sportive a désormais conduit les pratiquants en dehors des stades, des gymnases et des piscines. Ils courent dans la rue, nagent dans le bassin de la Villette et font du skate place de la République. Ils nous rappellent en cela qu'une politique sportive est bien plus qu'une politique de gestion des équipements sportifs ou de subventionnement des associations sportives. C'est un choix politique. C'est une orientation dans la fabrique de la Ville qui trouve des conséquences dans toutes les politiques municipales. C'est le choix de Paris.

Dans les aménagements urbains en y intégrant de l'espace public favorable au sport. Dans la politique éducative en laissant une large place au sport dans les activités périscolaires. Dans la

politique environnementale en rendant un air plus respirable pour celles et ceux qui y pratiquent du sport. Les Jeux Olympiques et Paralympiques apportent à ce titre une énergie nouvelle et un catalyseur de cette ambition.

Nous avons fait le choix dans ce plan « Paris + sportive » de se concentrer sur la pratique amateur, le sport pour tous et le sport libre. Le Sport Professionnel et les Grands événements sportifs bien que contributifs au succès du sport amateur seront traités dans un autre document.

Derrière ces principes généraux se cachent une réalité sportive aux multiples facettes : de la pratique scolaire obligatoire à la course à pied libre, du sport collectif en club fédéral à la gym douce de prévention santé, du sport affinitaire à la compétition de haut niveau. Tous concourent au bien-être des parisiens et au bien-être de Paris. Nous devons prendre soin de chacun.

1^{ER} DÉFI : PRODUIRE DE L'OFFRE SPORTIVE DANS UNE VILLE DENSE

L'avènement du « sport moderne » et l'essor considérable du nombre de pratiques et de pratiquants dans la deuxième partie du XIX^e siècle trouve un Paris déjà fortement urbanisé. Les terrains de jeux seront dès lors construits aux abords de Paris en lieu et place des fortifications de Thiers jugées inefficaces. C'est donc au début du XX^e que naîtra cette ceinture verte où seront installés, où seront construits au fur et à mesure les parcs et terrains de jeux qui constituent encore aujourd'hui la richesse du patrimoine sportif parisien. Les Jeux Olympiques de 1900 et de 1924, autant que l'histoire de la Coupe Davis nous laisseront aussi des équipements désormais structurants : la piscine des Tournelles (20^e devenue Georges Vallerey), le vélodrome Jacques Anquetil (12^e), la piste d'athlétisme de la Croix Catelan (16^e), le polo de Bagatelle, le mur de pelote de Basque (Fronton 16^e) et Roland Garros (16^{ème}) bien sûr.

Malheureusement des années 1970 aux années 2000 la ville connaîtra un sous-investissement chronique dans les installations sportives alors même qu'il restait des zones à urbaniser. Le sous équipement de Paris s'en trouvera renforcé et les efforts conduits depuis le début des années 2000 tendent à résorber ce sous équipement.

Paris compte aujourd'hui 40 piscines et 10 bassins écoles, 2 bases nautiques, 2 patinoires, 126 gymnases, 172 salles de sport spécialisées ou non, près de 90 Terrains d'Éducation Physique (TEP), 35 stades, 5 plaines de jeux (4 parcs inter départementaux), 174 terrains de grand jeu (football et rugby), 31 pistes d'athlétisme, près de 400 courts de tennis, 1 vélodrome, 16 aires de glisse, 15 installations de street work out, 26 murs d'escalade, une vingtaine de boulodromes, sans compter 8 équipements de prestige (l'AccorHotels Aréna, Coubertin, Carpentier, le Parc des Princes, Jean Bouin, Charléty, Roland Garros et l'INJ). Par ailleurs Paris peut également compter sur 49 concessions sportives (tennis et équitation notamment) et 49 centres Paris Anim (disciplines douces, danse, arts martiaux...) dans le secteur de la jeunesse.

Cependant il faudra continuer à construire, mais surtout dans une ville dense à inventer des nouvelles solutions pour produire des m² et des heures de sport malgré les contraintes spatiales. Les solutions passeront sans doute par la spécialisation des salles, une meilleure occupation des équipements mais aussi une approche partenariale et métropolitaine.

1 - Continuer d'investir pour créer des nouveaux lieux de pratique

a - Une politique d'investissement volontariste toujours nécessaire

Après un sous-investissement dans les années 80 et 90, la Ville a depuis 2001 fait le choix de porter une ambition de création de nouveaux équipements publics sportifs. Ainsi malgré les contraintes foncières et le faible nombre d'opportunités d'opération, le plan d'investissement consacré au sport voté en 2014 pour la période 2015/2021 a représenté 380 M€ soit un effort considérable. Au total c'est près d'1 milliard d'investissement et 44 équipements majeurs (gymnases et piscines) qui auront été créés depuis 2001, permettant aux parisiens de bénéficier de nouveaux terrains, gymnases, salles de danse ou piscines.

Cet important rééquilibrage consiste pour Paris à engager un effort public sans précédent pour à la fois rattraper son retard historique à l'échelle parisienne mais aussi pour corriger les inégalités territoriales et équiper prioritairement les quartiers les moins bien dotés.

Ce volontarisme s'illustre aussi bien dans des opérations isolées sur des parcelles disponibles (Auriol, Poissonniers), dans les grandes zones d'aménagements (Batignolles, Paris Rive Gauche, Halles, Macdonald), que sur de la densification de parcelles sportives existantes (Suchet, Elisabeth...) ou sur des opérations créatives et innovantes : insertion au rez-de-chaussée d'un programme de logement social comme pour le gymnase Julie Vlasto (10^{ème}), bâtiment pont au-dessus du périphérique comme pour le gymnase Victor Perez (12^{ème}) ou haut dessus d'une halle de logistique urbaine comme le gymnase de Chapelle Internationale (18^{ème}).

Ce rééquilibrage majeur va ainsi permettre aux parisiens de profiter de 15 nouveaux gymnases entre 2014 et 2020 : Julie Vlasto (10^{ème}), Suchet (16^{ème}) et Géo André (16^{ème}) en 2016, Neuve St Pierre (4^{ème}), Bréguet Sabin (11^{ème}), Althéa Gibson (12^{ème}) et Saussure (17^{ème}) en 2017, Clichy-Batignolles (17^{ème}) en 2018, Menilmontant (11^{ème}), Paris Rive Gauche/Tobliac/Chevaleret (13^{ème}) et Madeleine Rébérioux (18^{ème}) en 2019, Victor Perez (12^{ème}) et Chapelle International (18^{ème}) en 2020, ainsi que la reconversion en gymnases de 2 courts de tennis couverts à Suzanne Lenglen (15^{ème}).

La Capitale comptera en 2020 743 m² de surfaces de gymnases et de salles de sport pour 10 000 habitants à comparer à 590 m² en 2001, 613 m² en 2008 et 666 m² en 2014. Soit une offre sportive en hausse de 11.5 % en 6 ans correspondant à près de 3 000 heures de sport supplémentaires par semaine pour les Parisiens.

Si les contraintes foncières s'accroissent et les opportunités se raréfient, construire de nouveaux équipements restera nécessaire pour continuer à rattraper le retard historique mais aussi pour accueillir les nouveaux pratiquants, accompagner la féminisation du sport, accueillir les nouvelles disciplines ou développer le sport santé. C'est pourquoi il sera mis à l'étude la création d'une piscine et un gymnase sur la ZAC Bercy Charenton, (12^e), seront prévus après 2020 la couverture du terrain de sport (TEP) Goutte d'Or (18^{ème}) et de trois autres TEP en quartier populaire, la création d'une tour des sports de raquette Porte de Bagnolet (20^e) ou encore des gymnases au sein de l'îlot Saint Germain (6^{ème}) et à Saint Vincent de Paul (14^{ème}).

Ce rééquilibrage est particulièrement spectaculaire dans le Plan Nager à Paris : trois nouvelles piscines auront ouvert leurs portes durant cette mandature : Elisabeth dans le 14^{ème}, Émile Anthoine dans le 15^{ème} (2^{ème} bassin), Davout dans le 20^{ème}, auxquelles il est important d'ajouter le bassin nordique de la Butte aux Cailles dans le 13^{ème} et les baignades estivales Villette en 2017 et Léo Lagrange en 2019. Soit une surface de bassin pour 10 000 habitants de 98.4 m² en 2020 à comparer pour mémoire à 82 m² en 2001, 86.1 m² en 2008 et 90.2 m² en 2014. Enfin une piscine rue Belliard verra le jour en 2021 pour les habitants du 17^e et du 18^e. Le taux d'équipement des piscines aura été accru de 9% en 6 ans et de 20% en moins de 20 ans.

Concernant les terrains de grands jeux (football et rugby) en revanche, il devient de plus en plus improbable d'être en situation d'en créer de nouveaux intra-muros. Avec une surface de près d'1

hectare par terrain et l'incompatibilité avec d'autres fonctions, tout comme avec la surélévation ou l'enfouissement, il semble désormais incertain de trouver des opportunités de parcelles à même d'accueillir des terrains de grands jeux homologués dans Paris. Pour autant à l'instar des terrains des pelouses d'Auteuil ou du stade Jules Ladoumègue, si la possibilité se présente Paris s'en saisira pour améliorer l'offre sur ces sports populaires et très demandés. Par ailleurs, Paris continuera d'investir pour offrir aux parisiens des aires et des heures de pratiques de football et de rugby supplémentaires :

- En multipliant les petits terrains (Foot à 7, Foot à 5) propices tant à l'initiation, aux écoles de foot qu'au sport loisir : en plus de Cardinal de la Vigerie (12^{ème}) déjà créé, Courcelles (17^{ème}), Pouchet (17^{ème}), Dauvin (18^{ème}), Didot (14^{ème}) et Pailleron (19^{ème}) seront créés en 2019
- En améliorant la saisonnalité et la robustesse des terrains existants (voir 2.b)
- En investissant sur notre patrimoine sportif extra-muros (comme les 2 nouveaux terrains créés par la Ville sur le Parc Interdépartemental des Sports de Choisy ou les opérations citées au 2.b)
- En étudiant les manières respectueuses d'améliorer nos terrains de grand jeu dans les deux Bois

b - Des salles dédiées : mieux adaptées et moins gourmandes en foncier

Si la densité de la Ville est une difficulté pour construire de nouveaux équipements, elle est une chance pour offrir aux parisiens des équipements dédiés à leur discipline. En effet la densité de population alliée à la grande mobilité des parisiens et à la vitalité du secteur sportif parisien assure à un équipement monodisciplinaire une pleine occupation garantie et l'assurance de voir la discipline croître considérablement à Paris.

Cette ambition en vue de créer des salles dédiées plus clairement à des disciplines est d'autant plus justifiée que ces équipements sont souvent moins gourmands en besoin foncier et s'insèrent facilement dans des programmes mixtes. Qu'il s'agisse de dojos pour répondre à la demande forte sur les sports de combat, de salles de boxe face à l'engouement pour le noble art ou de salles d'armes (escrime) pour compenser le retard historique de Paris, chacun de ces équipements est moins coûteux et plus facile à insérer qu'un grand gymnase de type C. Ces salles permettent par ailleurs un confort de pratique incomparable avec des équipements conçus et adaptés pour chaque discipline. Elles permettent, du reste, de décharger les gymnases 'multisports' (type B & C) qui sont encore aujourd'hui trop occupés par des disciplines qui n'y sont pas adaptées (danse, arts martiaux....) au détriment des besoins de développement du handball, du basket, du volley, du futsal ou du badminton.

Pour certaines disciplines (gymnastique, danse, tennis de table, arts martiaux, escrime, beach volley, tir à l'arc...), la Ville a donc souhaité mieux accompagner leur développement : les livraisons récentes ou les projets en cours concernant la boxe (Suchet), la lutte (salle Lino Ventura à Bréguet), le judo (Nakache et Amandiers), le parkour (Centr'Halles Park), le tennis de table (La Muette), la danse (Bréguet, Suchet et bientôt Victor Perez et Charcot), le tir à l'arc (pas de tir au sein du parking Suzanne Lenglen) et le beach volley (Ladoumègue) montrent que le tournant a été pris.

Dès 2019 au lieu de relancer les concessions privées qui occupaient ces équipements, nous créerons et dédierons sur le site Jules Ladoumègue : un Dojo pour les sports de combats, une salle de danse axée hip hop et une salle spécialisée boxe. Sur le site de Bercy Bastille, l'ancien espace de fitness sera lui transformé en salle de boxe également.

Une priorité pourrait être accordée à ce type d'équipements dans les prochaines années avec notamment le besoin criant d'une salle d'armes dans l'Est Parisien et d'au moins une à deux salles pour les gymnastiques (artistique et rythmique).

c - De nouvelles opportunités pour construire chez les bailleurs sociaux

Devant le double défi de trouver des emprises pour créer de l'offre sportive et de réduire les inégalités d'accès au sport, le parc social apporte une réponse très précieuse. Ainsi un travail de coordination permanent entre la Ville et les bailleurs est désormais mis en place pour trouver les opérations qui permettraient de répondre à cette double ambition.

Ce travail a déjà permis dans le cadre de nouvelles opérations de logements d'intégrer des gymnases ou des salles de sport : Julie Vlasto (10^e), Chapelle Internationale (18^{ème}), Breguet Sabin (11^{ème}).

De ce point de vue, une autre opportunité s'ouvre pour le sport à Paris : la réduction du nombre de propriétaires de voiture individuelle à Paris et dans le parc social en particulier. Elle offre en effet des espaces existants, sous utilisés et qui pour moins de frais qu'une création peuvent devenir des espaces sportifs. Les clubs pourront louer ces nouveaux espaces sportifs reconvertis et proposer à leurs membres - voire en journée à d'autres publics - la pratique de disciplines adaptées à ces espaces (danse, arts martiaux, remise en forme et yoga) qui doivent naturellement se prêter à un usage sportif sans coûts d'aménagement prohibitifs pour les preneurs.

Une concertation a été conduite avec les bailleurs sociaux et au sein du GIE Paris Commerce et a déjà permis de lancer des projets pionniers qui montrent le chemin à suivre comme un parking de Paris Habitat à usage de sports de glisse dans le 13^{ème}, un local affecté à des disciplines douces en lien avec le GIE Paris Commerces envisagé dans le 18^{ème}, la reconversion d'un parking de la RIVP dans le 19^{ème} en dojo, salles de boxe et de fitness...

2 - Optimiser l'occupation des équipements existants

Les équipements municipaux parisiens se singularisent par une amplitude d'ouverture exceptionnelle au regard des grandes villes de province et de la Région : ouverture 360 jours sur 365 et a minima de 7h à 22h30 (sauf le dimanche). Cependant, dans une ville dense avec un foncier rare, il n'est pas acceptable que des créneaux puissent être sous utilisés et la DJS a donc engagé depuis plusieurs années un important travail de rationalisation pour limiter les créneaux sous occupés ou mal occupés. Le Plan Nager à Paris a par exemple permis l'optimisation des plannings des piscines et des bassins écoles et ainsi par exemple le doublement des nocturnes (40 nocturnes de 20h-22h d'ici 2020) pour les nageurs individuels.

La Ville a développé trois autres stratégies pour optimiser l'usage de ses équipements et proposer plus d'heures de pratique sportive aux parisiens à périmètre constant.

a - En élargissant intelligemment les horaires d'ouverture

L'évolution des rythmes de vie des parisiens, combinée à la demande de plus en plus forte de pratique dite 'adulte loisirs' a conduit la Ville à envisager l'ouverture jusqu'à minuit (au lieu de 22h30 – fin de la pratique à 22h) des équipements sportifs. Cependant la Ville a souhaité porter cet élargissement en préservant à la fois les finances de la Ville et les conditions et horaires de travail des agents. Cette nouvelle amplitude horaire a donc été permise par un acte de confiance plein et entier aux clubs et associations sportives.

La Ville a ainsi créé en 2014 des créneaux dits autonomes du lundi au vendredi de 22h30 à minuit pour des clubs sous convention et connaissant parfaitement l'équipement. Ces équipements deviennent pour cette dernière tranche horaire de la journée sous la responsabilité des clubs après le départ des agents permettant ainsi de finir leur entraînement sans contrainte ou de développer de

nouvelles activités. Cette marque de confiance s'est traduite dans une convention avec chaque club et une formation des responsables aux règles de sécurité des établissements.

79 associations sportives occupent aujourd'hui 161 créneaux nocturnes nouveaux dans 72 équipements sportifs. 200 heures de plus chaque semaine ont été créées pour les clubs grâce à ce dispositif.

Riche de l'expérience acquise sur la plus-value apportée aux clubs et le succès du dispositif, de nouveaux créneaux autonomes seront déployés dès septembre 2019, le dimanche après 18h00, à l'occasion de la prochaine et nouvelle campagne d'attributions de créneaux sur la période 2019/2021.

b – En maximisant l'usage quelle que soit la saison ou la météo

Les terrains de sport extérieurs sont soumis aux aléas climatiques et aux saisons. La Ville a donc décidé d'améliorer la qualité des terrains et de les couvrir pour permettre une pratique sportive de qualité tout au long de l'année, c'est-à-dire à toute saison, à tout moment de la journée, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il fasse nuit dès 17h en hiver.

c – Couvrir les terrains de sport extérieurs

Les petits terrains de sport (TEP) sont des équipements très structurants dans leur quartier d'implantation. Les bienfaits sportifs des couvertures sont multiples : accueil des scolaires, pratique en accès libre, hébergement de disciplines qui ne trouvent pas leur place naturelle en gymnase. Couvrir ces terrains constituent une amélioration considérable de leur utilisation en particulier l'hiver ou par temps de pluie.

De nombreux projets ont été réalisés : Cotte et Louis Braille (12^{ème}), Wimille (16^{ème}), Porte Chaumont (19^{ème}) ou le seront prochainement : Thiéry (11^{ème}), Paul Meurice et Amandiers (20^{ème}). D'autres sont déjà à l'étude et prévus d'ici la fin de mandature dans le cadre du budget participatif : Bourneville (13^{ème}), Didot (14^{ème}) et Tristan Tzara (18^{ème}).

Une couverture de tennis permet d'augmenter de 60 % le nombre d'utilisateurs, tout particulièrement entre octobre et avril. D'ici 2020 6 opérations auront été mises en œuvre notamment dans le cadre du budget participatif : un court à Carnot (12^{ème}), 2 courts à Charles Moureu (13^{ème}), 2 courts à Niox (16^{ème}), les 3 courts de Max Rousié (17^{ème}), les 3 courts de Dauvin (18^{ème}), les 2 courts de Pailleron (19^{ème}).

Au total, ce sont 550h de pratiques supplémentaires offertes chaque semaine aux parisiens grâce à ces couvertures

d – Améliorer la qualité des terrains de football et rugby

L'amélioration de la qualité et de la robustesse des terrains permet d'accroître le nombre de créneaux horaires sportifs dans la Capitale. Un meilleur terrain, c'est en effet un terrain qui dure, qui ne blesse pas, qui est simple d'utilisation et qui s'entretient facilement. On estime par exemple qu'un terrain de grand jeu pourvu d'espaces synthétiques peut être utilisé jusqu'à 50 heures par semaine contre malheureusement 10 heures maximum pour des terrains en gazon naturel. A Paris, la pratique du rugby a ainsi été considérablement améliorée grâce à l'homologation des gazons artificiels de nouvelle génération, y compris pour les compétitions de haut niveau amateur. Au cours de cette mandature, la Ville a procédé à la mise en synthétique très attendue par les usagers du terrain de

football d'Auteuil ainsi que du terrain de rugby de La Cipale qui ont offert 70 heures de pratique supplémentaire par semaine.

En 6 ans, ce sont aussi 14 revêtements synthétiques qui ont été renouvelés : Mimoun (12^{ème}), Charlety (13^{ème}) Boutroux (13^{ème}), Elisabeth (14^{ème}), Lenglen et Emile Anthoine (15^{ème}), Wimille (16^{ème}), Paul Faber (17^{ème}), Poissonniers (18^{ème}), Ladoumègue (19^{ème}), Louis Lumière et Maryse Hilsz (20^{ème}). Sont dorénavant programmés la Tour à Parachutes (13^{ème}) et le terrain d'honneur de Déjerine (20^{ème}).

Certains TEP ont également été rénovés avec des nouveaux revêtements synthétiques pour améliorer considérablement la pratique du football à 5 et à 7 : par exemple Cardinal de la Vigerie en 2015 dans le 12^{ème}, bientôt Courcelles (17^{ème}) et Dauvin (18^{ème}), mais aussi Didot (14^{ème}) et Pailleron (19^{ème}) en héritage de la Coupe du monde de football féminine.

Au total, ce seront près de 300 heures de pratique supplémentaire offerte chaque semaine aux parisiens grâce à aux nouveaux revêtements synthétiques.

Cet effort en matière de terrains synthétiques sera poursuivi au cours des prochaines années. Il s'inscrira évidemment dans le cadre des conclusions du récent rapport de l'ANSES et la Ville est déjà très attentive à toutes les solutions alternatives aux revêtements actuels. À cet égard, des innovations techniques vont être prochainement expérimentées dans les centres sportifs Boutroux (13^{ème}) et Fillettes (18^{ème}) : avec une solution d'encapsulation des granulés pour le premier et de gazon avec sable sans caoutchouc pour le second.

e - En garantissant la fiabilité et la durabilité de nos équipements

Dans un tel contexte de tension entre l'offre et la demande sportive la fiabilité et la robustesse de nos équipements deviennent cruciales. En effet dans un arrondissement la fermeture (même anticipée) d'un équipement sportif crée un « casse-tête » de relogement parfois insoluble au détriment des sportifs.

Notre exigence doit donc être de disposer d'équipements robustes, fiables et bien entretenus. A ce titre, la modernisation des piscines et l'amélioration de leur performance énergétique ont constitué un des volets prioritaires du Plan Nager à Paris. La mandature actuelle aura également permise de nombreuses réhabilitations d'équipements anciens (par exemple sans prétendre à l'exhaustivité : St Merri (4^{ème}), Emilie Anthoine, Mourlon et Blomet (15^{ème}), Amiraux (18^{ème}), les gymnase Japy (11^{ème}), Jean Prévost et Caillaux (13^{ème}), Ronsard (18^{ème}), les centres sportifs Philippe Auguste (11^{ème}), Elisabeth et Jules Noël (14^{ème}), Dauvin (18^{ème}), Chaumont (19^{ème}), la création du bâtiment Rugby de Max Rousié (17^{ème})...) mais aussi la résolution d'irritants au quotidien grâce à des petits travaux de maintenance

Ces efforts de rénovation ont permis aussi d'optimiser nos équipements et leur gestion comme la transformation de deux bulles tennis à Lenglen en véritables petits gymnases, la création d'une salle de musculation à Elisabeth, la création de club house à Max Rousie, la sécurisation du Gymnase Berlemont (11^e), l'accès autonome à la salle d'escrime Armand Massard (15^e) ou la transformation du TEP Neuve Saint Pierre (4^{ème}) en gymnase.

Les travaux de rénovation des piscines dans le cadre du Plan Nager à Paris, ajoutés à la nouvelle stratégie de maintenance (privilégier les travaux longs à la multiplication de travaux courts) ont permis en 2018 de baisser de 20% le nombre de jours de fermeture sur une opération.

Nous appliquerons donc la même méthode aux gymnases, salles et terrains de grands jeux en programmant un grand plan d'entretien et de rénovation de l'ensemble du parc sportif sur la base d'un audit de tous les équipements sportifs en 2019 en vue d'un diagnostic technique, fonctionnel, énergétique mais aussi sportif permettant une amélioration des usages (possibilité de discipline dédiée, club house, sécurisation, innovations pour le grand public, accessibilité...)

3 - Créer des coopérations nouvelles pour produire de l'offre sportive

a - Avec les communautés scolaires et universitaires

Trouver les m² sportifs pour répondre aux besoins des parisiens, c'est aussi utiliser au mieux ceux existants en dehors du périmètre municipal. À ce titre les équipements sportifs au sein des établissements scolaires sont particulièrement qualifiés pour cette réflexion sur l'optimisation de l'usage. En effet souvent vides hors temps scolaire, ils se trouvent être inutilisés le soir et le week-end, c'est-à-dire précisément quand le besoin est le plus fort pour les clubs et pour la Ville.

Ainsi, la Ville loue des créneaux dans les équipements sportifs des établissements scolaires, pour un usage associatif, en dehors des heures de classe, le soir et le week-end, lorsque ces créneaux horaires sont totalement inoccupés. Considérant l'autonomie des établissements scolaires, c'est un travail minutieux établissement par établissement qu'il faut opérer afin aussi bien d'étudier la faisabilité technique (accès autonome ou non à l'équipement sportif, sécurisation, entretien) que de convaincre les équipes dirigeantes.

Cela représente un gain notable de 1184 heures de pratiques en plus chaque semaine pour 201 associations sportives occupant désormais 638 créneaux dans 18 équipements scolaires.

Pour aller au-delà et convaincre l'ensemble des établissements de l'utilité et des bienfaits de la démarche, la Ville a entamé un nouveau partenariat avec le Rectorat (dans le cadre de la convention « Génération 2024 ») qui permettra d'augmenter le nombre de conventions liant la Ville, les clubs et la communauté scolaire. La Ville pourra aussi contribuer à la rénovation de certaines aires sportives scolaires et adapter les usages qui profiteront autant à la communauté scolaire qu'aux associations.

Dans le même esprit, la Ville a renouvelé en 2018 pour une durée de 15 ans, sa convention d'utilisation des équipements sportifs de la Cité Universitaire, rénovés dans le cadre du plan Campus, élargissant ainsi grandement l'offre sportive à disposition des clubs du sud parisien.

b - Avec les collectivités limitrophes

- Optimiser l'usage et le bénéfice pour Paris des Parcs interdépartementaux :

Héritage de la division du département la Seine, la Ville comptait 4 Parcs Interdépartementaux des Sports : Puteaux-Antony avec le département des Hauts de Seine, La Courneuve-Bobigny avec le département de Seine-Saint-Denis, et deux avec le département du Val de Marne (Tremblay et Choisy). Ces grands parcs sportifs et de loisirs, dont Paris assure la charge à parité avec chaque département, constituent pour Paris une réserve inestimable de 70 terrains de grands jeux et deux piscines.

Cependant ces parcs présentaient aussi deux difficultés majeures :

. L'éloignement pour les parisiens qui finalement s'y rendaient peu et donc ne profitaient pas assez d'équipements qu'ils finançaient pourtant. Dans certains cas cette distance était rédhibitoire – notamment en termes d'accessibilité en transport en commun pour les usages scolaires.

. La complexité de gestion inhérente aux syndicats interdépartementaux qui constituent une strate administrative supplémentaire. Chaque parc se caractérise en effet par des instances de gestion et des procédures d'une collectivité à part entière en vue de gérer un nombre limité d'installations sportives (CAO, CHSCT, CT, Conseil d'Administration).

Afin de tirer au mieux profit de ce patrimoine unique, la Ville a conduit un état des lieux détaillé au cas par cas avec les collectivités partenaires nous permettant de fixer pour chacun une stratégie adaptée

Ainsi Paris et le département des Hauts de Seine ont décidé de dissoudre le Syndicat interdépartemental et de partitionner celui-ci en deux entités réparties respectivement entre Paris et les Hauts de Seine. Il s'est donc agi d'affecter le parc d'Antony très peu utilisé par les sportifs de la Capitale à la pratique des seuls usagers des Hauts de Seine. Dans le même temps la partie putéolienne du Parc (6 terrains de grands jeux et 24 courts de tennis et un practice de golf) devenait pleinement parisienne. À cette occasion un accord avec la Mairie de Puteaux nous a permis de récupérer 2 terrains supplémentaires qui avaient été préalablement concédés du Syndicat à la commune de Puteaux. Ces 6 terrains sont une bouffée d'air en matière de programmation sportive qui va permettre de mieux répondre aux demandes fortes en football et rugby sur l'ouest parisien. Ce centre sportif sur l'Île de Puteaux qui fera prochainement l'objet d'une gestion externalisée aura un usage strictement parisien (hors besoins propres de la Ville de Puteaux) en vue de compléter l'offre sportive de l'ouest de la Capitale.

Dans le Val de Marne, l'analyse a conclu au contraire à un nécessaire renforcement de la coopération métropolitaine mais aussi une optimisation des moyens par le rapprochement des Parcs du Tremblay et de Choisy le Roy vers un Syndicat de gestion unique pour les deux sites. A l'occasion de ces réflexions avec le Val de Marne, avec l'appui de l'APUR, de véritables projets de sites ont vu le jour et des appels à projets vont permettre de développer une activité d'accrobranche, des animations nautiques estivales avec baignade, le renforcement de l'offre de ski nautique ou l'implantation de festivals sur la plaine centrale du Parc de Choisy. Enfin, au-delà des investissements pour l'entretien courant et les projets interdépartementaux, et afin de renforcer la capacité du Parc de Choisy (3 stations RER de Gare de Lyon) d'être une réserve de terrains de football pour les clubs parisiens, Paris a investi unilatéralement pour la création de 2 terrains de grands jeux éclairés sur Choisy à la rentrée 2018.

Enfin avec la Seine-Saint-Denis, le Parc Interdépartemental des Sports de Bobigny la Courneuve a pris une importance majeure en devenant site olympique (piscine d'entraînement du Water-polo). Celui-ci verra donc la construction, en remplacement de la précédente devenue vétuste, d'une nouvelle piscine à l'horizon 2023 sur le site de Marville-La Courneuve. Par ailleurs un appel à projet permettra dans le premier semestre 2019 de redonner une vision et une activité fournie à la tribune et au terrain d'honneur de Marville, l'un des joyaux du parc. Dans le même temps la grande différence d'accessibilité entre le site de Bobigny (favorable pour Paris) et celui de la Courneuve (défavorable) nous invite à concentrer les usages parisiens sur le premier site tout en simplifiant l'architecture administrative. Ainsi les deux départements et le Conseil d'Administration du SIPS 75 93 ont pris la décision de rester solidairement liés dans la propriété foncière du Parc mais de devenir chacun gestionnaire effectif d'un site (Bobigny par Paris, la Courneuve par le département de Seine Saint Denis). Ce schéma permettra à Paris dès 2019 une gestion plus directe, plus simple, moins coûteuse mais aussi une capacité plus grande d'investir pour développer de nouvelles offres et des m² supplémentaires pour les clubs parisiens. Soucieux de maintenir une coopération sportive forte, en

particulier dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques, les deux départements signeront une convention cadre permettant de maintenir une présence renforcée des usagers des deux départements sur chaque site, et de conduire le projet de piscine olympique.

- Faire valoir les droits de la collectivité, au profit des parisiens, sur les terrains qui lui appartiennent:

Paris dispose d'importantes installations sportives aux frontières administratives de la Ville (et en particulier dans les Bois) ou en dehors même de Paris. Devant le besoin impérieux de disposer de surfaces sportives supplémentaires, et en particulier de terrains de grands jeux, Paris se doit de réinterroger en permanence les usages de ces biens qui lui appartiennent et qui pourraient représenter des solutions pour les parisiens en mal d'installations. Ainsi nous avons décidé de faire en sorte que quatre importantes propriétés de la Ville en concessions fassent l'objet d'un réexamen attentif afin d'y augmenter la pratique sportive des parisiens.

- Le Stade Garchery dans le Bois de Vincennes : à l'occasion de la fin de la concession en 2016 un travail pointu avec la Ville de Joinville jusque-là concessionnaire du site a permis de dégager 70 heures de créneaux supplémentaires pour les clubs parisiens, la création d'un nouveau terrain synthétique et un plan d'investissement et d'entretien ambitieux
- Le Stade Nelson Mandela à Saint Denis (football) : à l'occasion d'une remise en forme des relations entre la Ville de Paris et le CMCAS GDF sur ce terrain à quelques centaines de mètres du Stade de France, la Ville a obtenu la libération de 30 heures créneaux en particulier le soir pour les clubs de football du nord de Paris.
- Le Stade Léo Lagrange dans le Bois de Vincennes, vieille concession à la Ville de Vincennes : à la faveur de la levée de la servitude militaire historique grevant la concession, celle-ci fera l'objet, dans les mois à venir d'un réexamen complet permettant de défendre les intérêts de la Ville et des sportifs parisiens.
- Le stade de la Plaine d'Orly : alors que cette installation de 8 hectares constituée de bâtiments de terrains sportifs n'était pas utilisée de manière optimale et restée en régie alors même qu'elle servait l'usage exclusif d'un club, il convenait d'en faire un usage plus conforme à la qualité du site, son potentiel mais aussi en tenant compte de sa distance de Paris. Il est désormais devenu le centre d'entraînement et de formation de notre deuxième club de football Parisien le Paris FC, club populaire du 20^{ème} arrondissement évoluant en Ligue 2. Après des décennies sans vraies installations dignes de son statut, nous avons créé les conditions de la stabilité et l'émergence du deuxième grand club de football de la capitale tant attendu. Avec 4,6 millions d'investissements et la création/rénovation de 5 terrains, le club embellit le patrimoine municipal tout en offrant un lieu de performance et de pratiques pour ses équipes senior masculin, senior féminines et espoir.

En 3 ans près de 130 heures de plus par semaine ont été offertes aux sportifs parisiens dans les parcs interdépartementaux, à St Denis et dans les concessions du Bois de Vincennes.

- Mettre en œuvre de beaux projets partenariaux : comme la piscine olympique

Un des équipements phare des JOP de 2024, le Centre Aquatique Olympique, sera emblématique de la métropolisation des politiques municipales et de la coopération entre tous les acteurs de l'organisation des Jeux : État, Région, Métropole du Grand Paris, Conseil départemental de Seine St Denis, Ville de Saint-Denis... La Ville participera à hauteur de 21 M€ au financement d'un équipement de niveau national aquatique et attendu depuis des décennies qui sera implanté sur une emprise lui appartenant en face du Stade de France. Les JOP laisseront en héritage 2 bassins pérennes (un bassin de 50 m couplé à un bassin de 25 m notamment dédié au plongeon) dont bénéficieront non seulement les habitants et les salariés de la ville de Saint-Denis mais aussi les sportifs de la Capitale :

accueil de compétitions parisiennes libérant des créneaux intra- muros, stages des clubs de la capitale, créneaux d'entraînement...

c - Avec le secteur privé

Qu'il soit associatif ou non, le secteur sportif marchand apporte sans aucun doute un complément d'offres enrichissant la palette proposée par le service public et les clubs.. Ainsi le développement des salles de fitness, de foot à 5 ou de basket 3x3 témoignent d'un engouement notamment des adultes actifs de modes de pratiques plus libres, moins structurées et plus contemporaines. Ces initiatives peuvent venir compléter utilement l'offre sportive de la Ville et y contribuer. C'est le sens des concessions accordées au Five (foot à 5 indoor) à la Porte Pouchet (4 terrains en 2019) ou à la Chapelle (8 terrains) pour répondre à la demande forte des parisiens. Dans un format plus associatif, c'est également cette volonté qui nous a conduits à concéder 400 m² de bâtiment modulaire au CS Georges Carpentier (13^e) pour le projet Boxer Inside de l'association de Sarah Ourahmoune qui développe un projet d'éducation et d'insertion à partir de la pratique de la boxe.

A la recherche permanent de m2 nouveaux pour développer des pratiques, le sport est tout indiqué pour occuper utilement des délaissés urbains. Qu'il s'agisse de friches non encore aménagées, de foncier intercalaire ou des locaux provisoirement inoccupés, on peut y développer temporairement des projets sportifs.

C'est le sens de l'initiative innovante « Paris Terrain de Jeux » qui à travers deux appels à projets en 2016 et 2017 (le second avec le département de Seine Saint Denis) vise à susciter une offre privée ou associative pour une occupation courte de sites inoccupés.

Les lauréats retenus à l'issue d' « appel à projets sportifs » qui témoignent de la créativité de l'éco système du sport (fédérations et clubs, acteurs privés qui assurent la conception, la réalisation et l'exploitation de leurs infrastructures) proposent la pratique de disciplines originales souvent nouvelles à Paris ou en tout cas insuffisamment présentes. Deux sites ont déjà ouvert : le football à 5 indoor dans le 13^{ème} (Tour à parachute) ou la boxe quai du Lot 19^{ème}. Et bientôt pourraient ouvrir à Paris de nouveaux sites sportifs consacrés à l'accrobranche sur les berges (4^{ème}), au karting électrique dans le parking des deux moulins (13^{ème}), au padel sur le TEP Castagnary (15^{ème}), au surf rue Croix Nivert (15^{ème}) et à l'escalade dans le quartier des Périchaux (15^{ème}).

À chaque fois les opérateurs ont proposé des dispositifs d'intégration dans le quartier, d'accueil des clubs et des écoles de proximité favorisant ainsi leur ouverture au plus grand nombre.

Cette opération sans doute unique au monde relève de nombreux défis : nouveauté du concept, équilibre économique à trouver s'agissant de projets de courte durée, intégration dans la Ville. Cette initiative permettant concrètement de produire, sans coût pour le contribuable, de nouvelles offres sportives appellera à être renouvelée en tenant compte des enseignements des premières éditions.

« Paris Terrain de Jeux » fait par ailleurs suite à l'appel à projets « Réinventer Paris » qui permet de redonner vie à des sites d'exception et faire émerger au cœur de Paris des lieux uniques, mutualisés et respectueux de l'environnement.

Comme pour Réinventer la Seine, Inventons la Métropole et « Reinventing Cities », plusieurs équipes ont intégré le sport dans le programme pour améliorer, dynamiser ou encore rendre plus attractif leur projet. Ce sont autant de nouveaux espaces sportifs créés pour les parisiens, souvent innovants et mutualisés avec d'autres usages : hôtel et espaces sportifs pour le projet LAUMIERE + (19^{ème}), mobilités douces et vélo pour le projet Station 24 dans le tunnel Henri 4 (4^{ème}), escalade en extérieur

sous le viaduc de la ligne 6 ou encore Cité universelle autour du handisport (19^{ème}) pour les lauréats du dernier Appel à projets.

Cette mandature a réellement marqué un tournant pour le sport et sa place privilégiée au sein des opérations d'aménagement de Paris. Avec l'appui des opérateurs sportifs ingénieux et des architectes sensibilisés aux atouts du sport, la Ville a su montrer comment le sport était un levier précieux d'aménagement pour requalifier positivement des espaces sans solution évidente (dessous de périphérique, parkings inutilisés, terre-plein, espaces intercalaires ...) et donner une identité attractive à ces projets.

4/ Faire de l'espace public parisien un grand terrain de jeu

« *L'espace public parisien, un nouvel équipement sportif* » titrait déjà l'APUR en 2016.

Et si le constat n'est plus si surprenant aujourd'hui, c'est que de nouveaux usages se sont effectivement installés, que les mentalités ont évolué et que notre approche de l'espace public n'est plus la même qu'il y a 20 ans. On ne fait plus du sport uniquement dans les stades ou les gymnases.

Désormais on fait de la course à pied seul dans les rues de la Capitale tout en mesurant ses performances grâce à des applications dédiées. Les compétitions et les animations sportives sur la voie publique rencontrent un succès croissant avec des courses sur route dans la majorité des arrondissements, des randonnées hebdomadaires de rollers nocturnes et le dimanche, etc. Aujourd'hui, ce sont près de 60% des Parisiens (étude IRDS) qui déclarent exercer une activité sportive régulière dans l'espace public. Plus d'un Parisien sur deux qui pratiquerait un sport en dehors de toute structure institutionnelle.

Le développement de ces pratiques dites « libres » (hors club) et la fréquentation croissante de l'espace public par les sportifs ont ainsi posé depuis quelques années la question des conditions de ces nouveaux usages, pour rendre le sport plus présent et plus accessible.

Mieux comprendre, accompagner et encadrer ces nouvelles pratiques est donc apparu crucial pour être au plus près des aspirations des Parisiens. À côté du soutien de la pratique sportive en club qui reste le socle de notre politique, nous avons développé deux axes : la poursuite des aménagements sportifs dans l'espace public et l'augmentation de l'offre encadrée et événementielle.

a – L'espace public parisien bienveillant pour le sport

- chaque Parisien à moins de 5 minutes d'un équipement sportif

Paris favorise depuis une dizaine d'années la pratique du sport libre et gratuit hors des équipements sportifs et dans une démarche de santé publique. La marche, la course à pied, le vélo mais aussi les sports de glisse, le basket de rue et le football dans les playgrounds et les city stades, tout est fait pour que l'espace public, là où c'est possible, s'adapte et accompagne l'utilisateur. Place de la République, par exemple des rampes de skateboard ont été installés et un peu partout dans Paris, des espaces de remise en forme et de musculation ont été créés, souvent à la demande des riverains, comme les très populaires street work out de Louis Lumière (20^{ème}) et Bercy (12^{ème}).

L'espace public est ainsi progressivement aménagé pour favoriser une mixité des publics et des usages. Depuis 2015, une quarantaine projets de sport dans l'espace public ont été votés dans le cadre du budget participatif et pour la plupart déjà réalisés.

C'est désormais un objectif affirmé par la Ville « faire que chaque parisien soit à moins de 5' à pied d'un équipement sportif gratuit en libre accès ». Il sera relevé en assurant un rééquilibrage territorial de nos investissements et en traitant les zones «carencées »

Les zones dites « carencées » (27 secteurs relevant de 12 arrondissements) ont été identifiées en 2017 et ont fait l'objet d'une concertation étroite avec les mairies d'arrondissement (2018) en vue d'élaborer des projets d'aménagement étudiés au cas par cas, souvent très imaginatifs et dans l'espace public: city stade, agrès, modules légers, tracés sportifs, etc.

- Le parcours Nation-Stalingrad, la ceinture verte et les berges, des espaces publics emblématiques

À côté de ce maillage parisien, l'idée de parcours sportifs permettant de relier différents équipements, les grandes places et les grands espaces verts entre eux, au plus près des Parisiens, est devenue une évidence et une nécessité.

Ainsi d'ici 2020, le 1^{er} parcours sportif en ville dense, fruit du budget participatif, sera totalement finalisé et reliera Nation (12e) à Stalingrad (10^e). Il s'agira d'une promenade de santé longue de 4,4 km sans (presque) aucune coupure, agrémentée d'agrès sportifs pour faire de l'exercice, de signalétique au sol et d'une végétalisation renforcée tout le long. Ce parcours sportif en zone dense montre également comment le sport peut être un outil positif d'embellissement d'espace public parfois dégradé ou sans usage défini.

Cette volonté assumée de faire de l'espace public un lieu idoine de pratique sportive s'appuie aussi sur des lieux iconiques tels que les berges de Seine. Au grand bonheur des Parisiens et des touristes, les berges sont devenues des lieux appréciés et utilisés par les sportifs, avec ou sans entraîneur. La course à pied y est par exemple très pratiquée, rive gauche comme rive droite. Un parcours sportif de 2,3 kilomètres agrémenté d'agrès a vu le jour dans le 4^e arrondissement avec un espace échauffement, une échelle de suspension, une via ferrata, des transats à abdos, des barres de traction, un espace échauffement, et encore un terrain de sport pour petits. Dans le 7^{ème} arrondissement rive gauche, une piste d'accélération de 50m, une via ferrata pour enfants et une station de street work out agrémentent le parcours.

Enfin la Ville a commandé à l'Atelier Parisien de l'Urbanisme (APUR) une étude pour configurer un parcours sportif sur la ceinture verte. Ce parcours constituera une promenade urbaine de 39,6 km compris entre le boulevard des Maréchaux et la limite communale. Aménagé et équipé de manière à favoriser les pratiques sportives et de loisirs pour tous les publics, le parcours véritable promenade plantée permettra de connecter les grands centres sportifs parisiens et les espaces verts de la ceinture verte.

b - Des évènements sportifs pour les loisirs et la santé

- cours collectifs gratuit sur les grandes places

Les places parisiennes, en particulier après les réaménagements de République et du programme « 7 places », sont des lieux de vie, de rassemblement et d'activités aussi bien pour le quartier que pour tout Paris.

Dans la droite ligne des animations sportives dans le Parc des Rives de Seine, des cours de marche nordique assurés dans les parcs et dans la Ville par nos éducateurs sportifs, la Ville de Paris a voulu franchir une nouvelle étape dans la pratique collective du sport dans l'espace public. A l'instar de grandes villes dans le monde et en France, et en collaboration avec le mouvement olympique et les fédérations sportives, la Ville lancera le programme « Places sportives » au printemps 2019 qui

offrira gratuitement tous les WE des cours collectifs et des initiations sur les places parisiennes pour tous les parisiens. Cours de zumba, fitness ou gymnastique sur la place de la Nation ou sur la place des fêtes seront les nouveaux rendez-vous sportifs des parisiennes et des parisiens. Ces cours gratuits, collectifs et mixtes auront vocation à féminiser l'espace public et les pratiques sportives qui s'y déroulent.

4 places ont d'ores et déjà été retenues en vue d'accueillir des animations « sport pour tous » : Nation, Bastille, Madeleine, place des fêtes mais aussi des lieux emblématiques comme le jardin des Halles ou de nouveaux parcs en cours d'étude tels le parc Montsouris, le parc André Citroën, le parc Martin Luther King et l'esplanade Rosa Parks.

- Événements ludiques grand public et Journée Olympique

Faire de l'espace public un grand terrain de sport relève aussi d'une politique d'animation ambitieuse. Ainsi chaque année, Paris soutient ou organise des opérations pour animer, sensibiliser et faire découvrir des sports de façon ludique dans des lieux plus ou moins inédits de l'espace public parisien. .

Un grand événement sportif international est par exemple toujours l'occasion d'animer l'espace public ; la Ryder Cup 2018 et son village gratuit de découverte du golf sur le parvis de l'Hôtel de ville a permis en septembre dernier d'initier au golf 30 000 visiteurs. A l'occasion des précédents grands événements sportifs et internationaux (GESI) déjà, le Paris Sport Tour (dispositif d'animations sportifs dans l'espace public) était venu s'installer sur le parvis de l'Hôtel de Ville et Montparnasse, Square Séverine, places Stalingrad et Bastille, au Parc de Choisy et au Centre Bertrand Dauvin pour faire découvrir le hand, le hockey et le football à près de 83 000 personnes.

Convaincu que le sport est un loisir populaire à proposer au plus grand nombre Paris Plages compte depuis toujours une programmation sportive en particulier sur le parvis de l'hôtel de ville et sur le site du bassin de la Villette. En 2018, ce sont plus de 300 000 personnes qui ont participé aux activités sportives (danse, taï chi, baby foot et animations ponctuelles proposées par plusieurs fédérations) en bord de Seine, soit près de 6,5% de plus qu'en 2017.

Vouloir faire du sport un loisir populaire et gratuit dans l'espace public se traduit aussi par une ambitieuse politique aquatique. Le succès de la baignade dans le bassin de la Villette et ses 110 000 baigneurs l'été dernier démontre l'attente forte des parisiens et la justesse de cette initiative.

Enfin, depuis 2017 et alors que Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, deux éditions de la Journée Olympique ont eu lieu dans tout Paris et sur les rives de Seine offrant à tous les Parisiens l'occasion de découvrir, partager, pratiquer 30 sports olympiques et paralympiques grâce à de nombreux événements organisés, souvent spectaculaires et très appréciés en famille ou entre amis.

En 2018 cette journée olympique s'est étendue sur une semaine pour donner un ancrage de proximité plus important et proposer aux enfants le mercredi des parcours olympiques dans chaque arrondissement et les prémices d'olympiades d'arrondissement que porteront à l'avenir les Jeux Sportifs Scolaires.

En 2019, en lien avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, ce dispositif sera enrichi d'une action singulière à destination de la promotion du sport chez les adultes et de seniors.

Plus globalement près de 230 événements sportifs soutenus par la Ville se déroulent chaque année dans l'espace public pour offrir de nouvelles opportunités de pratique aux parisiens, en particulier

sur la course à pied. Paris est désormais devenue une vitrine mondiale de la course à pied et s'inscrit au cœur d'un développement spectaculaire du running, des courses nature, des trails et des randonnées grand public. L'essor des courses sur route (200 courses, 550 000 participants) se traduit par une hausse massive et constante des inscriptions qu'il s'agisse des épreuves majeures du calendrier sportif (le marathon et le semi-marathon de Paris, les plus importants de France, La Parisienne, Paris Versailles, les 20 km de Paris, le Adidas 10K Paris, la le triathlon de Paris...), des courses d'arrondissement qui se sont généralisées au sein du Paris Running Tour ou de l'émergence de nouveaux événements sur des thématiques conviviales de sport bien être et de sport santé (Odyssea, course en relais Ekiden de Paris, Eco-Trail, Run My City, courses solidaires, courses scolaires...). Ainsi le marathon et le semi de Paris, Odyssea et la Parisienne enregistrent chaque année entre 40 000 et 50 000 coureurs ou coureuses.

La Ville a également demandé aux organisateurs d'appliquer la Charte pour des événements éco responsables instaurée en 2016 inscrivant ainsi ces courses dans une perspective de développement durable et dans la dynamique du Plan Climat. Enfin une redevance au dossard de 1 ou 2€ selon la course a été appliquée en 2018 pour couvrir les frais de remise en propreté et de soutien logistique assurés par la Ville.

2^{ÈME} DÉFI : DÉFENDRE LE CLUB COMME LIEU CENTRAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Les clubs sont ainsi des acteurs incontournables de la vie de notre ville et de nos quartiers, non seulement pour et par le sport, mais également pour l'éducation, l'encadrement et la citoyenneté. Ils accueillent sans condition de ressources et dès le plus jeune âge tous les parisiens désireux de faire du sport et de participer à une aventure collective. A l'heure où les pratiques sportives évoluent, où le professionnalisme de certains sports se renforce, où la pratique sportive devient en partie un business, où le sport s'intègre comme solution thérapeutique dans un parcours de soin, la Ville doit affirmer qu'elle croit plus que jamais dans les clubs sportifs fédéraux olympiques et non olympiques pour être le creuset de toutes les pratiques sportives.

En garantissant l'intégrité, le sens de l'intérêt général mais aussi la fonction d'éducation populaire du sport et du fait associatif, les clubs sont un modèle vertueux permettant de développer le sport amateur en particulier pour les plus jeunes.

C'est sur cette affirmation qu'une appli ou une salle de sport ne remplacera jamais un club que nous voulons bâtir un sport parisien solide appuyé sur ces corps intermédiaires. Ils devront dans le même temps répondre aux nouvelles aspirations des parisiens et nous devons les y aider tant dans les infrastructures, dans leur participation à la vie des établissements et de la politique sportive que dans l'investissement sur le capital humain (bénévoles et salariés des clubs)

En 2017, Paris comptait 330 202 licenciés au titre de 98 fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports et répartis comme suit :

- . 179 804 au titre des fédérations omnisports olympiques
- . 40 009 au titre des fédérations omnisports non olympiques
- . 110 389 au titre des fédérations multisports

La pratique licenciée concerne 16% de la population parisienne (24% sur le plan national). Les licenciés pratiquent leur sport dans 3168 clubs dont :

- . 1 011 clubs relevant de 31 fédérations olympiques
- . 769 relevant de 45 fédérations non olympiques
- . 1 388 relevant de 22 fédérations multisports

Cette diversité et une richesse d'acteurs nécessitent la prise en compte de nouveaux besoins. C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite réaffirmer la structure club comme pierre angulaire du sport à Paris qu'il faut défendre et renforcer dans un contexte de baisse des crédits de l'État et de concurrence privée.

1 - Simplifier la vie des clubs à Paris

a - Un plan de simplification de la vie des clubs avec différents leviers

Les clubs sportifs font face à des tâches administratives toujours plus nombreuses voire complexes chaque année dans les relations avec leur fédération, leurs usagers comme avec la Ville (réservation des créneaux 1 an à l'avance, concertation avec les mairies d'arrondissement, relance des inscriptions à l'été suite aux créneaux obtenus, adhésions et licences à la rentrée scolaire, préparation des bilans administratifs ...) et au quotidien (gestion interne du club, organisation des moments conviviaux, etc ...).

Afin de permettre aux bénévoles de se concentrer sur ce qui compte, i.e le développement du sport et l'accompagnement des pratiquants la ville a décidé de lancer en 2016 un plan de simplification de la vie des clubs et de créer les conditions de leur plus grande autonomie et de leur développement :

- allégement des démarches et des procédures administratives
- renforcement de la confiance partagée
- offre accrue d'équipements sportifs, collaborations nouvelles avec les services de la DJS dans le contexte de la création de 10 circonscriptions territoriales
- améliorations de la qualité du service rendu, etc ...

b - Des créneaux sur 2 ans

Chaque année près de 85% des créneaux étaient reconduits mais pourtant les clubs devaient refaire à chaque fois les mêmes démarches chronophages pour eux et la DJS. Après concertation avec les clubs, depuis la rentrée 2017, la Ville de Paris a porté à deux ans l'attribution des créneaux pour sécuriser le projet sportif, l'inscrire dans la durée et alléger les démarches.

Ces créneaux sur deux ans en libérant les dirigeants de clubs de l'angoisse de l'année suivante et en les allégeant d'une année de paperasse permettent dès à présent de construire des projets sportifs de long terme et de mieux gérer l'information des licenciés et adhérents.

c - Résidentialiser et optimiser l'action des clubs

Le dynamisme des clubs les pousse souvent à vouloir accroître leur nombre de créneaux pour développer de nouvelles sections ou accueillir plus de licenciés dans une tranche d'âge. Ainsi au fil des années, les clubs les plus dynamiques ont pu récupérer des créneaux dans plusieurs gymnases au gré des créations ou rénovations, dans des établissements scolaires voire dans d'autres arrondissements après démarches auprès des élus. Au fil des années, certains clubs se sont retrouvés dans 4 ou 5 équipements ne leur permettant pas d'organiser dans les meilleures conditions leur vie de club, entre adhérents et entre sections.

La Ville a donc décidé de proposer aux clubs les plus dispersés sur des équipements différents de se regrouper dans un même centre sportif afin de donner aux parents, aux enfants, aux éducateurs et aux bénévoles un vrai lieu de vie, de socialisation et de simplicité d'usage. C'est aussi un vecteur d'intégration de quartier plus important pour ces clubs structurants. 71 associations ont bénéficié des créneaux regroupés dans un même centre sportif pour faciliter leur vie de club et améliorer le lien avec leurs adhérents et licenciés.

d- Optimiser l'organisation des clubs

Le plan de simplification renforce l'autonomie des clubs et les dirigeants, licenciés, bénévoles toujours plus présents au sein des équipements, dans leurs clubs house, pendant les créneaux autonomes ou le WE lors de l'organisation des matchs et compétitions. Pour les aider dans l'organisation de leur travail au quotidien, la Ville a souhaité installé des bornes wi-fi gratuites dans les centres sportifs, internet étant désormais essentiel pour la gestion du club et des compétitions. 18 sites sportifs sont couverts et 27 nouveaux bénéficieront du wi-fi gratuit en 2019, en particulier les grands centres sportifs de la ceinture verte.

La mise en place d'un tarif de stationnement adapté pour les véhicules qui appartiennent aux clubs sportifs résidentialisés et à usage pour le club (minibus pour transporter les équipes par ex) sera également étudiée.

e – Développer et pérenniser l'emploi dans le sport et les clubs sportifs

En 2015 la Ville a favorisé la création du premier groupement d'employeurs parisiens dédié au sport Profession Sport & Loisirs 75 (GE PSL 75) en vue de promouvoir et de développer l'emploi sportif au sein des clubs de la capitale. Profession Sport & Loisirs crée des emplois en salariant des professionnels pour les mettre à disposition des clubs sportifs. En additionnant plusieurs missions au sein d'un seul contrat de travail, le GE PSL 75 a pu compter à la rentrée 2018 94 salariés dont 40% de femmes et 67 associations adhérentes.

La suppression des emplois aidés en 2017 a cependant bouleversé la gestion de très nombreux clubs sportifs et mis à mal l'emploi dans le monde sportif. Les salariés dans les clubs sont pourtant des piliers indispensables avec les bénévoles de l'organisation et de la bonne gestion administrative mais aussi humaine des clubs.

La Ville lancera en 2019 un travail avec le CDOS 75 pour évaluer l'impact de la suppression des emplois aidés dans tous les clubs sportifs parisiens, recenser les besoins et étudier toutes les solutions pour permettre aux clubs d'avoir l'encadrement professionnel pour mettre en œuvre leur projet sportif dans les meilleures conditions.

f - Valoriser et soutenir le partenariat par des conventions d'objectifs

Dans un contexte de restriction budgétaire et de suppression des emplois aidés, le soutien financier aux clubs est un choix politique fort et assumé. Nous croyons et défendons le modèle des clubs sportifs pour encadrer et éduquer la nouvelle génération. Le soutien financier mais aussi l'accompagnement de la Ville aux clubs leur offrent une assurance et une confiance pour se projeter vers l'avenir et de nouveaux projets.

La Ville soutient ainsi 424 associations sportives pour une enveloppe de subventions de 4,294 M€ en 2018. 106 d'entre elles qui portent des projets sportifs ambitieux bénéficient d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2,857 M€) qui permet un véritable partenariat avec la Ville dans la durée. Les conventions d'objectifs sont progressivement enrichies et incluent le plus souvent des orientations en matière de sport loisirs, de sport pour tous (sport féminin, sport senior, sport handicap, dans les quartiers populaires...), de sport compétitif, de respect de l'éthique sportive, de non-discrimination et de développement durable.

2 - Soutenir et développer le bénévolat et la vie sociale des clubs

a – Un plan de formation pour le mouvement sportif parisien

Pour faire face aux nouvelles attentes, aux nouveaux publics et aux nouveaux enjeux du sport les clubs ont besoin de bénévoles et de cadres préparés, formés et accompagnés. Du virage numérique aux enjeux de laïcité ou de lutte contre les discriminations, l'environnement sportif et technologique des clubs s'est complexifié en deux décennies.

La ville a donc souhaité en lien avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) miser sur le capital humain des clubs, tant pour assurer leur montée en compétences que pour permettre à de nouveaux bénévoles de prendre plus rapidement des responsabilités au sein des clubs.

Le dispositif repose sur un plan piloté par le CDOS destiné à tous les acteurs d'un club (bénévole, animateur sportif, dirigeant de club ou d'une section, salarié) afin de réinterroger leurs pratiques, de les perfectionner, gagner en l'autonomie, évoluer dans son club et se projeter vers de nouvelles missions, monter en compétence et développer de nouveaux savoirs faire en comparaison des bonnes pratiques d'autres clubs.

Ce plan de formation comprendra des modules à la carte choisis parmi une quinzaine de problématiques (valeurs du sport, sport santé, administratif, bénévolat, communication, informatique, subvention et mécénat, nouvelles pratiques sportives, connaître la Ville de Paris, ...).

Une démarche inédite qui alterne entre les ressources des acteurs sportifs et le bénéfice de leur expérience, celles de formateurs professionnels mais également par des agents de la collectivité.

b – Un plan pour davantage de lieux de vie / clubs house

Les clubs et les associations sportives constituent des lieux de rencontres entre publics, les uns accueillent les autres pour organiser, planifier et dispenser un savoir-faire sportif. Mais ce sont également des lieux où l'on fait société, où l'on prend le temps d'échanger parfois et souvent au-delà du sport. Ce sont les temps dédiés aux 3^{èmes} mi-temps, à la fête de rentrée ou la galette de janvier qui font la convivialité du sport. Le développement du bénévolat dans les clubs passera inévitablement par ces lieux de socialisation et d'apprentissage.

D'ici 2020, la Ville créera au moins 17 clubs house au sein des équipements sportifs pour mieux accueillir les familles, offrir des lieux de vie aux clubs et faciliter la vie de leurs bénévoles :

- Alain Mimoun (12^{ème})
- Carpentier et Poterne des peupliers (13^{ème})
- Lenglen (x2) (15^{ème})
- Suchet, Wimille et pelouses d'Auteuil (16^{ème})
- Porte d'Asnières et Max Rousié (17^{ème})
- Dauvin et Poissonniers (18^{ème})
- Lilas et Ladoumègue (19^{ème})
- Louis Lumière (x2) et Maryse Hilsz (20^{ème})

c- Le développement du service civique au profit des clubs

L'engagement dans les clubs doit pouvoir se faire dès le plus jeune âge. Avec la baisse du nombre d'emplois aidés par l'Etat, la Ville a mobilisé un autre opérateur expérimenté, Unis-Cité, afin de proposer un dispositif d'accompagnement de nos associations sportives pour développer des missions de service adaptées à leurs besoins. La ville fait le pari de la jeunesse et de l'engagement pour permettre aux clubs de grandir et de se développer.

Il permettra aux clubs parisiens d'avoir un accès au dispositif du Service Civique et de se l'approprier, d'utiliser le dispositif dans de véritables missions d'intérêt général pour les jeunes mobilisés et sur une mission adaptée aux besoins du club, d'être accompagnés dans l'accueil des jeunes volontaires et avoir un appui et un soutien en amont et pendant la mission des jeunes en service civique. Cette démarche doit leur permettre également de s'extraire de la complexité de l'agrément service civique difficile à formaliser pour les plus petits clubs. Il permettra également aux jeunes d'acquérir une expérience formatrice dans le milieu associatif et sportif qui sera valorisante dans leur parcours de formation professionnelle.

Ce dispositif se déploiera de manière opérationnelle dès le mois d'avril 2019, sur des missions de 6 mois qui correspondent à la fin d'une saison sportive, la période estivale et la rentrée sportive suivante, 3 moments importants et centraux dans l'organisation d'un club sportif. Le projet est en phase de diagnostic final en vue d'évaluer le nombre d'associations potentiellement intéressées et déterminer les besoins.

d- Associer les clubs à la gouvernance de la politique sportive

La démocratie participative est au cœur des demandes des citoyens pour mieux prendre part aux décisions politiques qui les concernent. Cette écoute et ces concertations sont au cœur du projet politique d'Anne Hidalgo dans la capitale. C'est pourquoi la Ville a décidé d'associer pleinement le mouvement sportif aux orientations municipales.

Plus de 600 clubs ont ainsi été accueillis dans les salons de l'Hôtel de Ville pour participer à des ateliers de travail sur la politique municipale en 2016, 2018 et prochainement en 2019. Dans le cadre du plan de simplification, la Ville a décidé de créer des comités d'usagers pour rapprocher les usagers des agents de leur équipement et discuter ensemble de tous les aspects de l'espace sportif qu'ils partagent : les plannings des occupations, la programmation des travaux, les usages voire les améliorations à prévoir. Les premiers se mettent en place depuis 2016 dans 10 arrondissements.

Dans le cadre du « *Plan Nager à Paris* » également, trois mois de concertation avec tous les acteurs de la natation parisienne (clubs, représentants des usagers, communauté scolaire, agents des piscines, organisations syndicales, gestionnaires des piscines externalisées, groupes politiques et mairies d'arrondissement...) ont été bénéfiques pour assurer la réussite du plan et les mesures qu'il fallait. Un comité de suivi annuel regroupant 40 partenaires prolonge par ailleurs cette concertation initiale et rend compte de l'avancée des 104 mesures en toute transparence sur internet : <https://www.paris.fr/nager>.

Par ailleurs, l'organisation des clubs et des associations sportives tant pour leur coordination que pour leur représentation dans les arrondissements relève de leur stricte liberté d'association. Il conviendra cependant que le rapport de la mission menée par Sergio Tinti dresse des perspectives pour le mouvement sportif parisien et en particulier sur le rôle que peuvent ou doivent tenir les OMS.

Enfin, pour construire en toute transparence notre politique sportive et bénéficier de l'intelligence collective des sportifs parisiens, nous organiserons une conférence annuelle du sport à Paris avec tous les acteurs sportifs. Elle s'appuiera sur un baromètre permettant de connaître les chiffres clés du sport parisien (l'évolution des disciplines et le profil des usagers notamment) pour mieux répondre aux besoins ou aux inégalités et définir ensemble les orientations sportives à Paris.

3 - Aider à la performance et aux succès sportifs grâce aux Classes à Horaires Aménagés Sport (CHAS)

La Maire de Paris a convaincu l'État en 2016 de renforcer considérablement le dispositif CHAS à Paris pour accompagner les jeunes sportifs les plus performants. Facteur d'épanouissement des élèves, il offre aux jeunes parisiens l'opportunité de bénéficier d'un double cursus leur permettant de conjuguer les exigences scolaires et sportives. À la demande de la Ville, le Rectorat a autorisé 5 nouveaux établissements à accueillir des CHAS en plus de l'établissement Camille See précurseur depuis 2012 : François Villon (14e), Bergson (19e), Boris Vian (collège)/Balzac (lycée) (17ème), Claude Bernard (16e)

Des intégrations individuelles sont également prévues dans certains établissements d'enseignement technique ou professionnel. Le prochain objectif est de développer l'expérience à l'est de Paris, dans les 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

A la rentrée 2017, 219 jeunes parisiens étaient inscrits dans une Classe à Horaires Aménagés. Un objectif très volontariste de 1 000 bénéficiaires a été fixé pour 2024.

4 - Soutenir le développement du sport dans son rôle d'éducation populaire

a - Périscolaire, Initiation & Loisirs

Le sport après l'école participe avec les activités culturelles à l'épanouissement de l'enfant et à la construction de son identité. Pour assurer cet encadrement la Ville a souhaité faire confiance et s'appuyer sur les clubs et comités pour assurer ce rôle d'éducation populaire. Ils ont ainsi vu leur rôle réaffirmé au sein des dispositifs d'animation sportive proposés aux parisiens (stages durant les vacances scolaires, ateliers périscolaires...).

Les ateliers bleus sportifs est un dispositif périscolaire très populaire auprès des familles et de la communauté éducative, il concerne 20 % des élèves du primaire (6 à 12 ans). 1 114 ateliers d'initiations sportives (4 jours par semaine de 16h30 à 18h) accueillent dans 307 écoles 16 710 enfants (inscription payante en fonction du quotient familial). 90 associations sélectionnées dans le cadre de marchés assurent l'encadrement des ateliers bleus dont taux de satisfaction est très élevé comme en témoignent les enquêtes annuelles auprès des directeurs d'école.

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs de 2013, la Ville de Paris a voulu un dispositif gratuit, de qualité, permettant aux enfants de découvrir de nouvelles activités, de s'initier à de nouvelles pratiques et se découvrir parfois de nouvelles passions. Le temps d'activité est organisé le mardi et le vendredi après-midi (15h15/16h30) au sein de 337 écoles publiques parisiennes, il bénéficie à 17 385 enfants de 6 à 12 ans accueillis au sein de 1190 ateliers. 90 associations animent cette nouvelle activité. Les disciplines choisies répondent à des objectifs pédagogiques et tiennent compte des facilités d'installation au sein des locaux scolaires ou dans les centres sportifs proches des écoles.

Enfin dans le cadre du dispositif Paris Sport Vacances, nous avons voulu nous appuyer davantage sur les clubs en convention afin de les conforter dans leur arrondissement et permettre aux enfants de pouvoir continuer en club après les vacances si le sport les a intéressés. 294 stages ont ainsi été animés par des clubs ou des comités en 2018, soit le tiers du dispositif.

b - Éducation par le sport

La Ville est convaincue que le sport peut jouer un rôle précieux dans la réussite éducative des enfants. Le club donne en effet accès, à côté de la famille et de l'école, à des lieux d'apprentissage des valeurs citoyennes, d'engagement et de respect de l'autre. On peut également parfois y faire du

soutien et de la médiation scolaire. Une pratique sportive régulière est dans tous les cas un atout pour les enfants dans leur épanouissement, leur attention et in fine leur réussite en classe.

C'est pour cette raison que la Ville accompagne, soutient, suscite des projets d'éducation par le sport permettant de réduire les inégalités scolaires : c'est le cas du PB18 (18^{ème}) qui forme les meilleures joueuses de France tout en apportant un fort soutien scolaire assurant la réussite scolaire des filles, mais aussi de Educ Hand avec Hand'Elles qui allie découverte du handball pour les jeunes filles des quartiers populaires et soutien scolaire, de l'école Rouge et bleu du PSG et de la PFC Academy mixant également pratique renforcée du football et soutien scolaire, d'ACASA futsal ou encore de nombreux autres clubs à Paris.

Pour susciter de nouvelles approches s'appuyant sur le sport pour réduire les inégalités scolaires, la Ville lancera en 2019 un appel à projets pour recueillir et financer des projets nouveaux d'éducation par le sport et dupliquer les bonnes pratiques existantes.

c - Soutien au sport affinitaire

Le sport n'a pas pour la grande majorité des parisiens la seule finalité de la performance. Ainsi au sein des fédérations et des comités, chaque discipline diversifie son projet pour accueillir des pratiques plus centrées sur les loisirs car faire du sport est avant tout synonyme de bien-être, de détente et de convivialité.

D'autres fédérations affinitaires comme la Fédération Sportive Gymnique du Travail (FSGT) et la Fédération Sportive Gay et Lesbienne (FSGL) font du sport loisirs le cœur de leur projet et de l'accès à tous quel que soit l'âge, le poids, l'orientation sexuelle, la condition sociale, le handicap, leur identité.

La mixité, l'accès à tous au sport notamment les plus jeunes sont une priorité pour Paris. C'est pourquoi nous continuerons à financer et donner des créneaux aux comités et clubs de ces fédérations affinitaires. Chaque année environ 550 créneaux sont attribués ainsi que 740 000 € de subvention à 37 clubs, comités et ligues.

3^{ème} DÉFI : DU SPORT RÉELLEMENT POUR TOUS

Même si la démocratisation du sport a beaucoup progressé, la pratique sportive n'échappe pas aux facteurs discriminants de nature économique, sociale ou culturelle. De nombreux publics sont éloignés de la pratique sportive : les femmes, les personnes en situation de handicap, les seniors, les catégories socio-professionnelles modestes... La Ville utilise le levier sportif comme outil d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté, de création du lien social, d'amélioration de la santé, d'engagement bénévole notamment dans les quartiers populaires.

Le rôle du service public sportif municipal est complémentaire de l'offre sportive des clubs. Il vise à initier les parisiens au sport, en particulier les publics éloignés, et les accompagner vers une pratique durable en club. La filière sportive de la DJS propose ainsi des dispositifs gratuits ou à faible coût, adaptés aux ressources de chacun (tarification en fonction du quotient familial).

Elle est composée d'environ 440 éducateurs sportifs dont 28 Conseillers des Activités Physiques et Sportives (y compris 10 Conseillers à la Vie Sportive dans les circonscriptions), 376 Educateurs des Activités Physiques et Sportives comprenant 301 maîtres-nageurs et 75 éducateurs sport pour tous ainsi que 38 éducateurs contractuels sport pour tous. Sans compter près de 520 vacataires.

Pour aller plus loin, une réflexion est conduite en 2019 pour proposer un service public sportif plus lisible, centré sur l'initiation sportive et le retour à la pratique sportive des personnes qui en sont le plus éloignées. La réforme poursuivra trois orientations :

- Développer une offre complémentaire au mouvement sportif
- Faire du sport un loisir populaire pour tous
- Accompagner les plus fragiles

1 - Aller chercher des nouveaux publics : le cœur de la politique d'animation sportive municipale

a - Les familles

Les familles avec enfants de moins de 25 ans représentent près de 23% des ménages dans la capitale. Les familles mono parentales en constituent 28 %. Rendre Paris plus accueillante aux familles fait partie des priorités de la Ville. Dans une ville dense comme Paris avec un nombre de couples bi actifs plus importants qu'ailleurs, la Ville a voulu accorder une plus grande place aux loisirs en famille, et au plus populaire d'entre eux : le sport.

Ainsi au-delà du soutien aux clubs sportifs, maillons essentiels de l'offre d'animation et de loisirs pour les familles dans les arrondissements, la ville a fait le choix de développer des dispositifs d'accueil et de pratique sportive pour les familles. C'est à ce titre que Paris déploie les deux programmes ambitieux Paris Sport Vacances et Paris Sport Familles

- Offrir des stages sportifs aux enfants pendant les vacances – « Paris Sport Vacances »

Pour se perfectionner dans une discipline qu'on pratique déjà ou pour s'initier à de nouvelles, les vacances scolaires sont des périodes propices à une pratique intensive du sport. La Ville propose donc 900 stages sportifs par an durant les vacances scolaires, dans 36 disciplines et dans tous les arrondissements de Paris. Paris Sport Vacances qui a remplacé et renouvelé les anciens dispositifs des « écoles municipales des sports » et de « Sport Découverte Vacances » accueille tous les jeunes parisiens (7-17 ans) pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, février, printemps, été). Ces stages constituent autant une offre sportive de qualité qu'une proposition de loisirs et de prise en charge journalière pour les familles durant les vacances scolaires.

Soucieux d'offrir un service public juste & ouvert à tous, ces stages à la demi-journée sont gratuits, ceux à la journée sont payants selon le quotient familial et donc très accessibles à tous quels que soient les revenus de la famille.

Depuis 2016, et à l'image des vacances sportives du 13^e et du 14^e arrondissement, la Ville a décidé de compléter le dispositif Paris Sport Vacances par une offre associative labellisée qui permet d'étendre le dispositif à de nouveaux sports et de nouveaux publics.

Les inscriptions au dispositif sont désormais par ailleurs dématérialisées pour faciliter la vie des familles (avec des modalités particulières dans les quartiers politique de la Ville afin que la digitalisation du dispositif ne soit pas un facteur d'exclusion). La dématérialisation complète effective à la rentrée 2019 permettra une fluidité complète pour les familles.

L'ensemble de ces efforts a permis d'organiser 910 stages en 2018 (873 en 2017) qui ont donné lieu à 13 061 inscriptions bénéficiant à environ 8 000 jeunes parisiens (plusieurs stages possibles par bénéficiaires).

- Créer une offre pionnière pour les jeunes enfants et leurs parents – Paris Sport Famille

En matière de pratique sportive, il est acquis que les bonnes habitudes prises le plus tôt possible favorise une pratique durable et continue toute l'enfance, et à l'âge adulte. Face à l'exigüité des logements parisiens, un climat ne permettant pas de profiter des parcs avec le même confort toute l'année, les parents sont à la recherche d'activités pour leurs jeunes enfants (3-7 ans) et en particulier d'activités ludiques et qui permettent aux enfants de se dépenser. Les parents de ces enfants sont aussi ceux pour lesquels la pratique sportive devient plus difficile souvent par manque de temps, de solution de garde ou face au coût des offres privées.

Fort de ces constats la Ville a décidé de lancer un dispositif unique en France : offrir aux parents de jeunes enfants des activités ludiques et gratuites pour faire du sport. Avec au moins une activité par arrondissement et par week-end : parents et enfants participent aux mêmes activités ou font du sport dans le même lieu. Baby gym, parcours de motricité, raquettes, basket, arts martiaux, chaque activité est encadrée par des éducateurs sportifs de la Ville de Paris garantissant la qualité sportive et pédagogique des contenus. Lancé à la rentrée 2018, Paris Sports Famille a déjà accueilli 3600 usagers et aura vocation à grandir comme un vrai levier d'épanouissement des parents et des enfants, de promotion du sport et de maintien des familles à Paris.

C'est dans le même esprit que la Ville organise désormais 9 créneaux bébé nageurs pour les tout-petits et 11 créneaux hebdomadaires « nage en famille » (2h00) avec suppression des lignes d'eau (bassin entièrement dédié et mise à disposition de matériels ludiques) dans 10 arrondissements.

Des événements famille complètent ces animations, notamment dans les piscines (comme à la Butte aux Cailles). Les bassins de plein air de Louis Lumière Plage (20^{ème}), d'Elisabeth Plage (14^{ème}), de La Villette (19^{ème}) et à l'été 2019 de Léo Lagrange (12^{ème}) ont bien sûr une thématique familiale privilégiée plébiscitée par les Parisiens. En témoignent les 105 000 visites au bassin de La Villette à l'été 2018 et les moyennes de fréquentation de Louis Lumière Plage (8 000 personnes) et Elisabeth Plage (10 000 personnes).

b - Les actifs

- « Pause dèj sportive » appel à projets en 2019 sur les créneaux méridiens

Selon l'OMS l'inactivité physique et la sédentarité seraient le principal facteur de mortalité évitable (9% des décès soit plus que le tabagisme). La pratique des activités physiques et sportives est un outil essentiel de la stratégie parisienne de santé publique car le sport concourt à la lutte contre la sédentarité et l'obésité, à l'augmentation de l'espérance de vie et au recul de la dépendance ainsi qu'à la diminution des dépenses de santé.

Le plus gros décrochage en terme de pratique sportive se situe au cœur de la vie active (35 ans). Parentalité, contraintes professionnelles, familiales ou sociales, les raisons d'abandonner la pratique sportive sont nombreuses à cet âge de la vie. C'est pourtant l'une des périodes clefs pour préserver son capital santé.

C'est la raison pour laquelle la Ville a fait de la pratique du sport par les actifs, et par extension, du sport en entreprise une priorité. Ce dernier est aussi surtout un facteur de socialisation au travail, d'augmentation du bien-être au travail et de recul des maladies professionnelles et accidents du travail.

Une étude sur l'état des lieux de la pratique sportive dans les entreprises parisiennes a été conduite en 2016 ainsi qu'une concertation avec la FFSE (Fédération Française de Sport Entreprise) et le MEDEF. Puis la Ville a lancé une expérimentation avec la création pour la première fois de 16 « créneaux entreprise » dans 5 arrondissements (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et 19^{ème}) durant la pause

méridienne en collaboration avec une start-up afin d'animer des séances de sports collectifs et individuels ouverts aux salariés d'un quartier donné.

L'initiative municipale a trouvé une résonnance particulière auprès des petites et des moyennes entreprises, dont les salariés sont généralement peu touchés par les dispositifs qui existent dans les grandes entreprises ou dans les administrations publiques.

À la rentrée 2018, 2 105 salariés issus de 105 entreprises (dont 48% de femmes et 80% de salariés qui ne font pas de sport) bénéficiaient de cette nouvelle offre sur une dizaine de sites dans cinq arrondissements.

Ce premier succès invite donc à généraliser le dispositif sur tout le territoire parisien avec la création d'un nouveau dispositif « Pause dej sportive » auquel un objectif de doublement des bénéficiaires et de triplement des équipements sportifs concernés va être assigné pour la saison 2019-2020.

Un appel à projets sur tous les créneaux méridiens disponibles dans nos équipements sportifs permettra aux clubs et aux start up de proposer une offre complète sur tout Paris pour que les salariés puissent faire du sport à l'heure du déjeuner.

Au-delà de ce dispositif qui touchera plus facilement les salariés du secteur tertiaire travaillant aux heures de bureau dites « classiques » et disposant d'une pause déjeuner, une réflexion sera engagée avec les fédérations professionnelles et les syndicats pour les salariés en horaire décalé, les secteurs du bâtiment, de la restauration ou les indépendants. Des catégories socio professionnelles éloignées de la pratique sportive seront particulièrement ciblées ainsi que les demandeurs d'emploi. D'ores-et-déjà, au moins une piscine à Paris sera ouverte aux nageurs individuels à tout moment de la journée et de la semaine dès septembre 2019. Une page dédiée sur Paris.fr sera créée en vue de valoriser « l'offre entreprise » de la Ville de Paris.

c - Senior et prévention santé

- Paris Sport Senior

Le rôle du sport dans la prévention des maladies est désormais largement admis et la pratique d'une activité physique retarderait de 6 à 7 ans le début de la dépendance. Elle doit bien sûr s'adapter en fréquence et en intensité : disciplines d'endurance permettant d'améliorer la capacité cardio respiratoire comme la marche, le vélo ou la natation, activités permettant d'améliorer la force musculaire comme la gymnastique, le fitness... La pratique du sport par les seniors retraités est également un facteur essentiel de socialisation et de lutte contre l'isolement.

La pratique du sport par les seniors, bien qu'en croissance, reste encore émergente. Seuls le vélo, la natation, la randonnée pédestre, la pétanque et la gymnastique attirent plus de 10 % de seniors. Paris a donc fait de la pratique sportive des seniors une de ses priorités.

Dans le contexte de l'engagement plus général de Paris pour le bien-être et le bien vieillir des seniors dans la capitale, la vocation du service public municipal est de favoriser l'initiation et la reprise d'activités physiques pour les seniors. La Ville propose ainsi aux plus de 55 ans titulaires de la Carte Citoyenne le dispositif Paris Sport Senior. Sur 63 sites de la capitale près de 3 000 personnes pratiquent en semaine des activités d'entretien et de bien être organisées et animées par les éducateurs sportifs de la Ville. Marche nordique, fitness, aquagym, tennis, gym douce... Cette offre gratuite qui rencontre un grand succès auprès de ses bénéficiaires complète l'offre sportive proposée par les clubs seniors du CASVP.

L'enjeu des années qui viennent consistera à transformer ces pratiquants 'découverte' du dispositif Paris Sport Senior en pratiquants réguliers de l'offre sportive classique et en particulier en club. C'est pourquoi la Ville s'est déjà engagée avec la Fédération Française d'Athlétisme et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour assurer un lien entre Paris Sport Senior et les activités proposées par les clubs.

En 2018, le dispositif Paris Sport Senior a connu un nouveau développement avec plus de 3000 pratiquants en semaine. À la rentrée 2019, la réforme de la filière sportive permettra de toucher 80% d'usagers supplémentaires avec 5500 places dans 184 créneaux

- Sport santé

Si le cadre législatif a reconnu la possibilité pour les médecins de prescrire de l'activité physique et sportive (APS) avec le sport sur ordonnance, la mise en place d'un véritable parcours de soin intégrant le sport reste encore embryonnaire. Pour y remédier, une expérimentation sur un quartier du sport sur ordonnance en lien avec les médecins, l'Assurance maladie, l'ARS, le mouvement sportif et la Ville sera lancée en 2019.

Cependant, forte de son ambition sportive et sanitaire, Paris se doit de montrer l'exemple et d'expérimenter des activités sportives permettant de s'intégrer dans des parcours de soins. Ainsi deux publics font l'objet de dispositifs spécifiques proposés par le service public municipal :

- Paris Sport Nutrition : ce partenariat DJS/DASES permet à des personnes souffrant de pathologies chroniques et orientées par des médecins prescripteurs de pratiquer une activité physique adaptée (APA). Il concerne 12 créneaux dans 11 arrondissements.
- Sport après Cancer : cette collaboration avec la Ligue contre le cancer et la CAMI (Fédération Sport et Cancer) propose des APA à des personnes en rémission de maladie et en reprise d'activités (16 créneaux dans 6 arrondissements)

La Ville apporte également son soutien financier et des créneaux qui font de l'amélioration de la santé l'objectif de leur projet sportif. Plus de 50 initiatives parisiennes ont été recensées par le CDOS comme le programme sport-santé du PUC, la natation pour les personnes en situation d'obésité avec le club des Naïades, la remobilisation par l'escrime après des violences sexuelles avec Active Ton Potentiel, ou de l'aviron pendant les soins ou après un cancer du sein avec Dragon Ladies.

2 - Maintenir un effort accru sur les enfants

Toutes les études prouvent qu'une pratique régulière et précoce dans la vie est gage de bonne santé et d'épanouissement. C'est petit qu'on prend les bons réflexes, qu'on suscite aussi des vocations, et que l'on a un besoin tout particulier de se dépenser.

Malheureusement la génération actuelle de nos enfants s'avère être plus sédentaire. A Paris, seuls 15% des garçons et filles âgés de 8 à 14 ans font les 60 minutes d'activités physiques journalières recommandées par l'OMS. Pire, seules 7% des filles atteignent ce minimum d'activités.

C'est évidemment à l'école qu'il est possible de sensibiliser directement les plus jeunes à la pratique sportive. C'est pourquoi les équipements DJS sont quasi exclusivement réservés en journée pour le sport scolaire. Les établissements scolaires ont bénéficié en 2017 de près de 23 000 heures de créneaux par semaine soit 26% du total des créneaux sportifs municipaux. On constate une forte augmentation du volume d'heures de réservation scolaire depuis 2014 avec une hausse de 6 % des créneaux (1 285 heures hebdomadaires en plus) et l'obtention de 634 créneaux supplémentaires par semaine. Une Inspection Générale a par ailleurs été lancée en 2018 pour évaluer la couverture des besoins des établissements par nos équipements sportifs.

Les équipements proposés aux écoles élémentaires sont situés à proximité immédiate des écoles afin de diminuer les temps de déplacement. Étant donné le maillage un peu moins dense des piscines, certains établissements éloignés ont à leur disposition des cars pour les cycles de natation. La quasi-totalité des établissements du second degré (publics et privés sous contrat), collèges, lycées généraux, lycées professionnels et établissements spécialisés, sont accueillis dans les équipements sportifs de la Ville.

Dans le prolongement des enseignements obligatoires d'EPS, le sport scolaire offre la possibilité de pratiquer une activité physique et sportive dans le cadre de l'Association Sportive d'un établissement. Avec l'appui déterminant de la Ville de Paris qui finance hors de ses compétences 75 associations (87 K€), les fédérations sportives scolaires animent dans la Capitale un réseau incomparable d'associations et organisent de nombreuses compétitions, à savoir :

- l'USEP qui regroupe les associations des écoles de l'enseignement public (7609 licenciés à Paris en 2017 au sein de 136 clubs affiliés)
- l'UNSS qui regroupe les associations des collèges et des lycées publics (23 397 licenciés au sein de 249 clubs)
- l'UGSEL qui regroupe les écoles dans l'enseignement catholique (22 733 licenciés au sein de 115 clubs).

La Ville a accordé aux fédérations et aux clubs sportifs scolaires des subventions à hauteur de 182 K€.

Si l'école est un lieu privilégié pour inciter les enfants au sport, la Ville de Paris a souhaité profiter du temps libre du mercredi après-midi pour proposer une offre riche, diversifiée et attractive avec de nouvelles disciplines. Les Mercredis du sport (MDS) bénéficient ainsi à plus de 5 000 enfants en 2017 et permettent aux jeunes de 6 à 12 ans de pratiquer une vingtaine de disciplines et de participer à des rencontres interscolaires, en partenariat avec l'Union sportive de l'enseignement primaire (USEP).

Afin de diffuser la dimension préventive de l'activité physique et lutter contre la sédentarité chez les enfants, Paris a également développé, depuis 2011, un challenge sportif qui fédère trois directions de la Ville de Paris (DASES, DASCO et DJS) : « Bougez Malins ». 2000 enfants des centres de loisirs ont été accueillis sur plus de 40 activités sportives au Centre Sportif Georges Carpentier (13^{ème}) pour les sensibiliser aux problématiques liées à l'obésité, au surpoids et à la sédentarité.

Enfin, rappelons le formidable outil de levier que constitue l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour le sport à l'école et chez les plus jeunes. Récemment, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité la création des Jeux Sportifs scolaires parisiens qui a pour objectif de permettre des rencontres entre établissements scolaires du monde, dans l'attente de l'accueil des JO. Un dispositif de labellisation des établissements « Générations 2024 » a aussi été créé il y a un an avec le Rectorat et vise à impliquer davantage les écoles, collèges et lycées dans le développement des projets structurants en lien avec les clubs sportifs du territoire, la participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques à Paris, ou encore l'ouverture des équipements sportifs du monde scolaire à tous les usagers. Ce dernier point fait l'objet d'une attention toute particulière de notre Municipalité qui y voit une nouvelle possibilité pour augmenter quantitativement et qualitativement l'offre sportive dans la Capitale.

3. Assurer un égal accès pour tous au sport

a - Égalité entre les femmes et les hommes

Le sport est un domaine où les inégalités de genres persistent encore malgré nos nombreuses actions pour y remédier : 37 % de licenciées en 2015, seulement 12,5 % de femmes présidentes de

fédérations et 26,5 % de femmes élues à leur comité directeur, 7 % des retransmissions sportives alors que les épreuves féminines représentaient 50 % des meilleures audiences des JO de Londres 2012).

Pourtant le sport est aussi un formidable outil d'émancipation, d'affirmation voire de reconstruction. C'est pourquoi la Ville de Paris a décidé de conduire une politique très volontariste de promotion du sport féminin en développant partout où c'est possible la pratique, en préparant les clubs et leurs bénévoles à la lutte contre le sexisme et en incitant les parisiennes à plus de pratique sportive.

- Développer partout où c'est possible la pratique avec plus de créneaux et de nouvelles sections féminines

Dans nos équipements, 60% des créneaux sont mixtes et 14% des clubs proposent des créneaux féminins. L'objectif est d'obtenir à terme la parité entre les créneaux féminins et masculins. C'est pour cette raison que la Ville priorise tous les nouveaux créneaux pour le sport féminin, accompagne les clubs dans le cadre de leur convention d'objectif pour développer une section féminine ou davantage de créneaux pour ces sections et valorise les plus vertueux et dynamiques avec une subvention automatiquement augmentée en fonction du nombre de licenciées.

La Ville se saisit également de chaque grand événement sportif féminin (Coupe du monde de rugby en 2014, championnats d'Europe de handball en 2018, coupe du monde de football en 2019) pour laisser en héritage davantage de créneaux pour les clubs ou de nouveaux terrains pour la pratique féminine. Fin 2019, 4 nouveaux terrains de football à 7 (Didot 14^{ème}, Courcelles 17^{ème}, Dauvin 18^{ème}, Pailleron 19^{ème}) vont ainsi être créés pour accompagner l'essor du football féminin à Paris.

La Ville a également entrepris une démarche volontariste sur le football féminin dans le cadre de la Coupe du monde en créant en 2018 le dispositif Foot'Elles : la Ville organise tous les mercredis des ateliers football à destination de 1000 filles âgées de 8 à 11 ans qui ne faisaient pas de football auparavant pour leur faire découvrir la discipline. Les séances gratuites sont organisées en partenariat avec les clubs parisiens (Académie Football Paris 18, PFC, FC Gobelins, CA Paris, CS Pouchet XVII, FC Solitaires Paris Est) et l'USEP Paris de 13h30 à 16h30. Encadrées par des éducateurs de clubs de football parisiens et des éducateurs sportifs de la Ville de Paris, les jeunes filles se rencontreront lors de deux tournois (avant les vacances scolaires de printemps et d'été).

Enfin le maillage d'équipements sportifs dans l'espace public est composé majoritairement d'aggrès mixtes accessibles à tous.

- Préparer les clubs et leurs bénévoles à la lutte contre le sexisme

Si la priorité est donnée à l'obtention de nouveaux créneaux féminins et à la création de nouvelles sections, au sein des clubs peuvent persister des inégalités entre les hommes et les femmes, voire des pratiques ouvertement sexistes. C'est pourquoi la Ville soutient activement les clubs militants et féministes comme les Dégommeuses et a demandé que dans le plan de formation des bénévoles des clubs un module spécifique à la lutte contre le sexisme soit inscrit au cahier des formations proposées.

Chaque année, à l'occasion du 25 novembre, "Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes", la Ville organise une journée de rencontre inter- professionnelle, temps fort de réflexion, de sensibilisation et de capitalisation des savoirs et outils construits avec l'ensemble de ses partenaires. Le 23 novembre 2017 se sont réunis des sportives, géographes, associations, institutions, professionnelles du sport et du social pour une sensibilisation et formation autour des violences faites aux femmes dans le sport.

Enfin, lutter contre le sexisme, c'est également avoir une démarche très volontariste concernant les sports dit masculins. La Ville a décidé de soutenir toutes les bonnes pratiques de certains clubs ou sections (PUC pour le baseball, RCP 15 et SCUF pour le rugby, les clubs de football féminins ou mixtes, Pink Parkour pour le Parkour, Paris Skate Culture pour le skate, etc ...) et de les dupliquer à travers les conventions d'objectifs à chaque fois que c'était possible.

- Inciter les parisiennes à la pratique du sport

Pour inciter au plus grand nombre, la Ville de Paris a créé Femmes en Sport : 4000 parisiennes profitent chaque année pendant un WE d'activités gratuites proposées par une centaine de clubs dans l'espace public.

Le haut niveau féminin est sans aucun doute un puissant moteur auprès des clubs mais également auprès des parisiens pour faire rayonner le sport féminin. Ce soutien financier important a permis à toutes les disciplines collectives d'accéder à la plus haute division (Paris 92 en hand, Stade Français Paris St Cloud en volley , PSG et PFC en football, Stade Français Pink Rocket) en attendant encore l'accession au plus haut niveau du Stade Français/PB18 en basket.

La Ville a enfin souhaité utiliser le sport comme outil de remobilisation et d'insertion pour plusieurs centaines de femmes accompagnées par les centres sociaux, En 2018 , pour la troisième année, Paris s'est associée à la course « la Parisienne » pour permettre à près de 200 femmes des quartiers populaires éloignées du sport et de la course à pied, de pouvoir s'entraîner gratuitement avec les éducateurs sportifs de la DJS et participer pour la première fois à cette course de 7km qui a lieu chaque année en septembre. Ce projet a eu un grand succès, c'était pour chacune des femmes une grande fierté d'avoir relevé un défi collectif et individuel. Il a permis à la fois de montrer le bien-être qu'apporte le sport mais aussi de remettre au sport durablement de nombreuses femmes. 10 structures participent à ce dispositif et un « cahier de vacances » a également été mis en place, afin que les femmes puissent continuer leur entraînement de manière autonome pendant les vacances scolaires et durablement ensuite.

b - Familles populaires

Paris est une des villes les plus attractives du monde et l'une de ses richesses est la grande diversité sociale et culturelle de ses habitants. Toute la politique municipale est orientée pour allier attractivité et mixité, et permettre à tous l'accès aux services publics et aux loisirs.

C'est pour cette raison que la Ville propose un large panel de loisirs sportifs gratuits pour toute la famille (Paris Sport Familles, Centre Sport Découvertes pour les jeunes, Senior +) ou à très faible coût (Paris sport vacances sous quotient familial).

La Ville a également décidé d'aider les clubs sportifs à alléger le coût de la licence pour les familles les plus modestes afin de permettre à tous les enfants qui le souhaitent de pratiquer leur sport préféré : le dispositif Réduc Sport partenarial avec l'État et le CDOS permet la prise en charge d'une partie des cotisations d'adhésion aux clubs pour les jeunes de 7 à 18 ans : près de 4 000 sportifs issus de 226 associations sportives ont ainsi bénéficié des coupons (économie de 50 € sur la licence).

La Ville organise enfin chaque année de nombreux événements ludiques grand public et gratuits : Paris Plage chaque été le long de la Seine et du bassin de la Villette, Charléty sur Neige à Noël (40 000 visiteurs), la baignade Villette chaque été avec 110 000 usagers l'été 2018, les animations de Louis Lumière Plages, Elisabeth Plages et en 2019 Léo Lagrange Plages avec plusieurs milliers de familles. Ces manifestations de loisirs à l'accès gratuit sont particulièrement destinées aux jeunes Parisiens et leurs familles qui ne partent pas en vacances.

c - Priorité aux quartiers populaires

Beaucoup de familles populaires habitent les quartiers populaires de la ville et c'est donc tout naturellement que la Ville de Paris a déployé différentes actions destinées à rééquilibrer l'offre sur le territoire et à permettre à tous de faire du sport dans de bonnes conditions. Cette politique s'appuie sur quatre volets : le soutien à des associations, l'attention portée aux adolescents et jeunes adultes, la priorisation des dispositifs d'animation et la construction de nouveaux équipements.

Le soutien financier de projets associatifs sportifs (32 clubs) à hauteur de 872 950 € au titre de l'année 2018 témoigne de l'implication de la Ville dans les quartiers populaires. Des clubs comme les Enfants de la Goutte d'Or, Plus Loin, l'ES Parisienne, ACASA permettent ainsi à des populations parfois éloignées du sport d'en faire un levier, une perspective ou un facteur d'épanouissement individuel et collectif. Ces associations locales sportives et bien implantées apparaissent aussi comme des repères importants pour les familles.

L'adolescence est une période clé où tout peut arriver dans la construction des individus, le meilleur comme le pire. Paris considère que le sport a un rôle essentiel à jouer de prévention, de loisirs vertueux à travers les clubs bien sûr mais également dans des pratiques plus libres sur les terrains de quartier. C'est pourquoi nous conduisons une politique active de socialisation par le sport et proposons aux adolescents et jeunes adultes des activités sportives gratuites et encadrées dans les quartiers populaires relevant souvent de la politique de la Ville. Elles sont assurées par des associations bien implantées sur leurs territoires qui travaillent en lien étroit avec les acteurs locaux de la prévention et de la médiation sociale. Dans ce cadre de ce dispositif des « Centres Sportifs Découverte », 8 associations sélectionnées intervenaient en 2018 dans 28 sites sportifs dont 17 en quartiers sensibles à hauteur de 360 K€ pour animer des lieux et des pratiques, encadrer des activités et offrir aux jeunes un point de contact structuré et attentif.

A côté de ces clubs et projets qui structurent les quartiers et recréent du lien et du vivre ensemble, les dispositifs d'animation sportive gratuits ou à tarifs sociaux viennent en complément enrichir l'offre pour ces quartiers qui font l'objet d'une priorité d'implantation avec 47% des stages d'initiation Paris Sports Vacances, 37% des Ateliers Bleus Sportifs, 32% des Temps d'Activités Périscolaires et 25% des animations Sport Seniors. C'est un choix fort de notre municipalité de ne laisser personne à côté de la route.

Au-delà de l'animation sportive de nos quartiers, un investissement supplémentaire important est également consacré à la réhabilitation ou à la construction de 10 nouveaux équipements sportifs structurants à l'instar des piscines Davout (20^e) et Elisabeth (14^e), des salles de sport Ladoumègue (19^e), des couvertures de TEP déjà évoqués, des TEP Pailleron (19^{ème}) et Dauvin (18^{ème}) ou les deux nouveaux gymnases dans le 18^e. Notre intention est de rééquilibrer l'offre sportive au sein du territoire parisien, de proposer du sport là où les besoins de service public sont les plus prioritaires. La création de nouveaux espaces sportifs au sein des immeubles appartenant à des bailleurs sociaux va dans ce sens et permettra de rapprocher le sport au plus près des habitants des quartiers populaires avec des programmes spécifiques d'initiation en journée.

d - Handicap

Les personnes en situation de handicap vivent plus que d'autres les difficultés d'accès aux loisirs. Pourtant, la pratique du handisport ou du sport adapté montrent que le sport est un levier précieux d'épanouissement et d'insertion.

C'est pour ces raisons que nous avons souhaité accentuer l'accès aux sports des personnes en situation de handicap à Paris sur deux priorités : améliorer l'accessibilité de nos équipements et développer la pratique.

En 2013, 48 % des sites sportifs étaient totalement accessibles. En 2018, ce taux est passé à 53 % et devrait dépasser 55 % d'ici début 2020. 7% de nouveaux équipements seront donc accessibles avec près de 130 opérations de travaux conduites durant la mandature pour un budget d'environ 9 M€. En parallèle des questions d'accessibilité, un accent a été mis sur la formation des personnels à l'accueil des personnes porteuses d'un handicap et l'adaptation des mobiliers sportifs.

En 2018 150 000€ ont été octroyées aux associations handisport et sport adapté, en particulier les deux plus importantes CAPSAAA et CSINI, pour permettre à leurs 1 700 adhérents de pratiquer leurs activités. Le développement d'actions en direction du public en situation de handicap constitue par ailleurs un critère de sélection dans l'attribution des subventions pour toutes les associations sportives parisiennes afin de les inciter à développer des projets spécifiques.

La Ville de son côté s'est appuyée sur les deux comités pour créer deux dispositifs d'animation spécifiques :

- 37 centres sport adapté permettent à 240 enfants en situation de handicap mental de participer gratuitement à des activités proposées (judo, roller, karaté, trampoline ou sports collectifs) par des animateurs sportifs se déplaçant dans les structures ou les équipements sportifs municipaux proches des instituts.
- 5 centres handi-jeunes (Alesia, Pajol, St Jean de Dieu, Emile Anthoine et Mac Donald) animent également pour près de 150 enfants le mercredi des activités sportives : foot-fauteuil, basket-fauteuil, natation, sarbacane, boccia (pétanque pour handicapés-fauteuil), torball (sport co de ballon pour non-voyants).
- Les animateurs sportifs de la DJS organisent par ailleurs des ateliers gym, marche nordique et tennis senior pour 79 personnes sourdes.

Enfin, en 2018, pour développer la pratique nautique très contrainte à Paris, la Ville a profité de l'ouverture au centre de Paris de deux piscines à Emile Anthoine à proximité du gymnase où est résidentialisée l'association CAPSAA pour proposer une programmation handisport ambitieuse et unique à Paris : 20 heures sont réservées à 6 associations d'handisport, sport santé et sport adapté, et 10 heures sont proposées par les maîtres-nageurs de la Ville de Paris pour diverses activités : aquagym seniors sourds et malentendants, natation handi-jeunes, sport adapté, Paris Handisport Vacances, etc

D'ici 2024, la Ville s'est fixée l'ambitieux objectif de doubler ses créneaux consacrés à l'handisport et au sport adapté.

e - Lutter contre les discriminations

Les clubs sportifs sont historiquement un creuset où se rencontrent les parisiens quels que soient leur sexe, leur couleur de peau ou leurs orientations sexuelles. Si les clubs sont un apprentissage de la vie collective avec des valeurs de respect de l'autre et d'écoute, il n'en demeure pas moins que le sport est un reflet de la société. C'est pourquoi la Ville de Paris ne tolérera aucune forme de racisme, d'antisémitisme, de sexisme ou d'homophobie et sanctionnera chaque acte qui lui sera remonté par les agents et les clubs.

Dans le nouveau règlement des équipements sportifs voté en 2019, un paragraphe sur le respect de la loi a été ajouté en ce sens. : « *les propos ou actes visant à discriminer des usagers ou des groupes d'usagers, en raison de leur genre, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur*

handicap ou tout autre motif invoqué à l'article 225-1 du Code pénal donneront lieu à exclusion de l'équipement. La Ville de Paris se réserve le droit de donner toutes les suites judiciaires possibles à ces comportements ».

Pour prévenir les discriminations ou permettre aux bénévoles de savoir agir au sein du club, nous avons demandé d'inscrire dans le plan de formation du mouvement sportif parisien (voir 2.3.1) des modules de formation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et l'homophobie. Dans le cadre du plan de formation des agents de la DJS, des formations similaires sont également organisées.

La Ville de Paris a porté la candidature puis accompagné l'organisation des Gay Games à l'été 2018 pour débattre, sensibiliser spécifiquement à la lutte contre l'homophobie et faire reculer les préjugés. L'organisation a été un grand succès et a rassemblé 30000 visiteurs et participants venus de 91 pays, 75000 spectateurs autour de festivités, de culture et de 36 compétitions sportives. Événement sportif ouvert à toutes et tous, à tous les âges, sans distinction d'identité de genre, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique ou de situation de handicap, les Gay Games Paris 2018 ont marqué l'été parisien avec également des animations festives qui ont mis en avant les valeurs d'égalité, de respect et de partage. Chaque année la Ville accompagne et soutient également le Tournoi International de Paris (TIP), qui rassemble plus de 2 300 sportifs et sportives du monde entier autour de près de 30 disciplines, sous le signe de la tolérance et de la convivialité. Le TIP est organisé à Paris par une équipe de bénévoles de la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL) et de ses associations membres.

f- Du sport pour les migrants

Face à la crise humanitaire et migratoire unique que Paris a traversé, la Ville a montré son engagement humaniste à mettre à l'abri, à protéger et à orienter celles et ceux venus du bout du monde fuyant un destin tragique. Mais cette mission d'accueil humanitaire ne peut suffire qu'à condition de mettre en place les dispositions permettant d'intégrer au plus vite ceux ayant vocation à rester sur le territoire national.

À ce titre, le sport est, pour les migrants, un formidable levier de socialisation, d'affirmation et d'épanouissement. C'est pourquoi la Ville a mis en place dans le centre d'accueil et d'orientation de la porte de la Chapelle des cours de taekwondo et de lutte afin de favoriser la reprise d'une activité physique et un retour à une considération de son corps.

Pour prolonger cet engagement après la fermeture, la Ville accompagne des associations comme Kabubu qui a ouvert des créneaux spécifiques mixte réfugiés - parisiens, des clubs de la FSGT qui ont accueilli en leur sein des migrants ou encore Aurore qui a organisé des tournois solidaires incluant des migrants en collaboration avec des acteurs de l'insertion sociale. Plus de 800 migrants ont pu par ces différentes actions participer à ces activités sportives encadrées.

4 - Innover pour rendre le sport plus simple et plus accessible à Paris

a - Où, quand et comment faire du sport à Paris en temps réel sur Paris.fr

Avec plus de 500 équipements sportifs municipaux, 3,08 Millions d'heures de créneaux, une offre municipale, associative et privée, des horaires spécifiques à chaque équipement et des événements exceptionnels, la vie sportive parisienne est aussi riche et variée que difficile à décrypter pour trouver le sport, le créneau ou l'équipement qui correspond à son envie de pratique ou à ses contraintes.

Ainsi en modernisant ces outils de gestion interne et le système d'information de la DJS la Ville de Paris déploiera avant l'été 2019, la diffusion des plannings détaillés heure par heure, sport par sport, de tous les équipements sur paris.fr. Enfin toujours avant l'été 2019, Paris innovera avec la création d'un outil intelligent « où faire du sport à Paris » pour permettra à chaque usager de trouver le sport et/ou le club qui correspond à ses envies et à ses contraintes ainsi que le lien direct pour s'inscrire pour la saison 2019/2020 dans les clubs

b - Innover pour plus de simplicité pour les usagers

Une administration plus moderne facilite les démarches des usagers : caisses automatiques dans les piscines, inscriptions aux Paris Sport Vacances sur internet, mise en place prochaine d'un dispositif de comptage fiable des usagers dans les piscines en temps réel, accès aux courts de tennis amélioré avec la refonte de l'application Paris Tennis en 2017 ...

La modernisation de Paris Tennis a permis d'enregistrer en 2018, 211 000 réservations de courts de tennis en 2018 pour 184 000 réservations en 2017 (+ 15%) soit une fréquentation de 360 000 personnes sur 39 centres sportifs.

4^{ÈME} DÉFI : FAIRE VIVRE CES ORIENTATIONS SUR LE TERRAIN, DANS UNE POLITIQUE DE CRÉNEAUX ET DE SUBVENTION

Pour mieux connaître l'état du sport à Paris et aider les élus dans leurs choix, la Ville a confié à un cabinet spécialisé une étude sur l'utilisation des équipements sportifs parisiens par le public associatif en 2014 et 2017.

Plusieurs chiffres sur l'ampleur du sport à Paris sont significatifs :

=> 3 079 230 heures réservées en 2017 en dehors des vacances

=> 501 associations ont vu leur volume d'heures augmenter et 216 nouveaux clubs ont pu être accueillis.

=> 827 aires sportives ouvertes à la réservation pour les associations en 2017

L'occupation majoritaire des créneaux concerne les associations et le grand public :

=> 35% pour les associations

=> 32% pour le grand public

=> 26% pour le scolaire

=> 7% Ville de Paris (filière sportive)

Les associations s'adaptent à l'évolution des besoins parisiens comme le montre les pourcentages d'association déclarant proposer des créneaux spécifiques :

=> 19,5% sport santé

=> 13,9% sport féminin

=> 9,3% sport seniors

=> 6,5% handisport et sport adapté

L'ensemble des résultats sont disponibles sur paris.fr : <https://www.paris.fr/creneauxparisiens>

1 - Politique d'attribution des créneaux

Il ne s'agit ni plus ni moins que du 1^{er} levier essentiel pour pouvoir exercer une activité de club à Paris. La procédure d'attribution doit bien sûr respecter un strict cadre juridique : principe d'égalité,

motivation des refus pour des raisons d'intérêt général, prohibition des clubs n'ayant qu'un but commercial.

Un tiers des équipements (216 sur 596) de la DJS ne sont pas inscrits à l'inventaire des mairies et font l'objet d'une gestion centralisée : équipements ayant vocation à héberger des compétitions importantes ou à accueillir des usagers de nombreux arrondissements, salles disposant de tribunes de grande capacité, terrains de grand jeu, piscines de grand rayonnement... La Charte des arrondissements (2010) a réaffirmé clairement le rôle des Mairies d'arrondissement dans le pilotage de la politique sportive de proximité au travers notamment l'attribution des créneaux et des travaux de rénovation de ces équipements.

Un dialogue permanent est noué entre l'adjoint aux sports, l'administration et les mairies pour assurer la cohérence de la politique sportive parisienne :

- À l'automne, et tous les deux ans, les clubs font leur demande de créneaux pour les deux saisons suivantes
- La Ville et les Mairies d'arrondissement identifient les orientations prioritaires pour la politique sportive des deux prochaines années
- De l'automne au printemps, la DJS et les Mairies d'arrondissement discutent des 3,08 M d'heures à allouer permettant à la fois de mettre en œuvre les orientations sportives prioritaires, accompagner les clubs structurants, faire de la place pour de nouveaux projets ou de nouvelles disciplines.
- Avant l'été et après derniers arbitrages si besoin, les créneaux alloués sont envoyés aux associations pour qu'elles puissent préparer au mieux la rentrée de septembre.

Les orientations pour les créneaux 2019-2021 sont de trois ordres :

- Respect des critères classiques : développement du sport féminin (en visant à terme l'égalité de créneaux masculins et féminins) et du sport handicap (objectif de doubler les créneaux d'ici 2024), affiliation prioritaire à une fédération délégataire ou affinitaire, attention renforcée portée aux clubs structurants (ancrage dans la vie locale et projet pour tous les niveaux et âges)
- Poursuite du travail de résidentialisation des clubs et regroupement de créneaux lancés avec le plan de simplification de la vie des associations.
- Octroi quand c'est possible de nouveaux créneaux pour les nouveaux projets sportifs intégrant l'une des 4 thématiques prioritaires :
 - éducation par le sport
 - insertion par le sport
 - sport santé
 - nouveaux enjeux du sport (loisirs, entreprises, familles ...)

Cette dernière orientation a été discutée en concertation avec les mairies d'arrondissement et les clubs à l'automne 2018. La Ville souhaite en effet réinterroger les projets sportifs des clubs en vue de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi de les orienter encore plus vers les besoins des parisiens.

2 - Politique de subvention

Comme rappelé précédemment, la Ville subventionne 424 associations sportives pour un budget total de 4,29 M€ maintenu depuis 2014. Ce choix politique fort et assumé illustre notre soutien au

modèle des clubs sportifs dans un contexte national de restriction budgétaire et de suppression des emplois aidés.

Les principes d'attribution des subventions avaient fait l'objet d'une réforme en 2009 pour plus de transparence sur la fixation du montant alloué. Les subventions sont fixées en fonction du nombre de licenciés sur la base d'une subvention théorique de 13€ par licencié auxquels s'ajoutent 0,50€ par critère de majoration au nombre de 5 :

- Promotion du sport féminin
- Promotion pour personnes en situation de handicap
- Promotion du sport senior
- Promotion d'actions à visée sociale
- Présence dans un quartier politique de la ville

Il est aussi tenu compte de la situation financière des clubs : un critère de pondération de – 7€/licencié est appliqué aux associations dont les fonds propres constatés représentent un montant supérieur à une année de charges d'exploitations ou dont le compte de résultat dégage un excédent supérieur à la subvention attribuée.

En raison de leur spécificité, le dispositif proposé ne concerne pas les associations en convention d'objectifs, les comités et ligues, ainsi que les offices du mouvement sportif.

La programmation des subventions fait l'objet d'un échange annuel systématique entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement en s'appuyant sur l'expertise des Conseillers à la Vie Sportive des 10 circonscriptions DJS.

Une réflexion doit être conduite en vue de renforcer l'application des critères thématiques des subventions, afin d'impulser une dynamique de projets renforcée au sein des clubs, sans exclusion de revoir, repenser et améliorer le dispositif d'attribution des subventions dédiées au sport de proximité avec une meilleure prise en compte des éléments suivants :

- le rayonnement local de l'association (participation à des animations municipales, organisation d'événements, ouverture aux publics non licenciés...).
- sa dimension sociale (utilisation de Reduc'Sport, niveau des cotisations, implantation dans un Quartier Politique de la Ville).
- le rôle éducatif des clubs (formation d'arbitrage et à l'encadrement, accompagnement scolaire et liens avec l'école...).
- la création d'emploi et le recours aux services civiques.
- et bien sûr l'accueil des publics prioritaires.

3 - Le Projet Sportif d'Arrondissement (PSA)

« Paris + sportive » est le document structurant sur la politique sportive de la Ville de Paris. Cette politique est mise en œuvre au quotidien par les clubs avant tout mais aussi par le service public (professeurs d'EPS, PVP, filière sportive) et les partenaires privés. Les orientations de cette politique se sont construites historiquement par les choix des différents Maires de Paris et adjoints aux sports, en lien et concertation toujours avec les Mairies d'arrondissement pour prendre en compte les spécificités et besoins des territoires.

La Charte des arrondissements de 2010 a réaffirmé clairement le rôle des Mairies d'arrondissement dans le pilotage de la politique sportive de proximité et avait conduit notamment à expérimenter des projets sportifs d'arrondissement. L'objectif était de construire localement une politique sportive participative entre les Mairies d'arrondissement, le mouvement sportif et la DJS en harmonie avec

les orientations de la politique sportive parisienne. Une dizaine de PSA avait été finalisés mais le projet n'avait pas ensuite été reconduit.

« Paris + sportive » a désormais vocation à pouvoir être déclinée localement dans les arrondissements, en analysant tous les deux ans à la fois l'état des lieux et fixant des engagements et objectifs précis notamment sur :

- Les équipements
- Les clubs, leurs créneaux et leurs subventions
- Les animations sportives de la filière
- Les événements sportifs de l'arrondissement

Le Projet Sportif d'Arrondissement permettra d'associer tous les acteurs sportifs d'un arrondissement (OMS, clubs, associatifs, DJS, Éducation nationale, partenaires privés) et sera piloté par le Maire d'arrondissement ou son adjoint.

CONCLUSION

A l'heure où Paris commence à se préparer à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la décennie qui se présente devant nous est incroyablement excitante et enthousiasmante pour le sport parisien.

L'évènement va être un catalyseur de toutes les énergies nécessaires à l'émergence d'une ville et d'un pays plus sportifs. En donnant une perspective au mouvement sportif, un objectif aux athlètes et un calendrier à respecter pour les pouvoirs publics, les Jeux Olympiques et Paralympiques offrent un moment unique dans l'histoire d'une Ville. Comme les Jeux de 1900 et de 1924 ont transformé durablement la Ville, ceux de 2024 devront transformer la Ville, les esprits et les cœurs en faveur de plus de sport.

Ce dessein d'une ville + sportive n'est pas que l'affaire du service public municipal, mais celui-ci doit jouer pleinement son rôle : accueillir tous sans distinction, réduire les inégalités, et accompagner celles et ceux qui fabriquent le sport quotidiennement. C'est une mobilisation générale qui doit commencer impliquant bénévoles, éducateurs et sportifs mais aussi enseignants, entreprises, salariés, acteurs de la santé, innovateurs, chercheurs et gens de bonne volonté. De cette mobilisation naîtra une culture sportive de l'école aux âges avancés de la vie, de la compétition ou simple entretien gymnique. De cette culture sportive naîtra une société meilleure, plus juste, plus civique, plus durable et plus belle.